

NOUVELLES VIOLENCES

SEXISTES
SEXUELLES
PHYSIQUES
PSYCHOLOGIQUES
VERBALES
ADMINISTRATIVES
ECONOMIQUES
CYBERVIOLENCES

1972-2022

50 ans
aux côtés
des femmes

CIDFF

Les CIDFF engagés face
aux violences faites aux femmes
**Les actions de lutte et de prévention
contre les violences sexistes et sexuelles
des CIDFF dans les Hauts-de-France en 2021**

SOMMAIRE

Edito.....	P. 3
Introduction.....	P. 5
Présentation de la Fédération Régionale des CIDFF Hauts-de-France.....	P. 11
La prise en charge globale des CIDFF.....	P. 19
Exemples de suivis.....	P. 33
La prévention autour des violences.....	P. 41
Perspectives.....	P. 43
Annexes.....	P. 47
Bibliographie.....	P. 53
Mot de la fin.....	P. 54



En 2018, la Fédération Régionale des CIDFF Hauts-de-France en collaboration avec les CIDFF de la région ont édité un rapport sur les violences faites aux femmes accueillies au sein des CIDFF de la région.

En 2022, la Fédération Régionale des CIDFF Hauts-de-France et les CIDFF ont souhaité pouvoir proposer un panorama des violences faites aux femmes accueillies au sein des CIDFF de la région.

Le réseau des CIDFF a été créé en 1972. Cette année, en 2022, le réseau des CIDFF fête ses 50 ans d'existence et de son engagement en faveur des droits des femmes et de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

La Région Hauts-de-France est la région comptabilisant le plus de victimes en 2021, **17 féminicides** ont été recensés (les victimes sont équivalentes pour les régions : Île de France et Nouvelle Aquitaine). Le département du Nord recense 6 victimes, la Somme 5 victimes, le Pas-de-Calais 3 victimes, l'Aisne 2 victimes et l'Oise 1 victime. (*Etude sur les morts violentes au sein du couple, 2021*).

Chaque année en France, **120 femmes sont mortes** sous les coups de leur conjoint, mari, concubin, ex-conjoint, ex-mari, ex-concubin, soit 20 femmes supplémentaires comparé à l'année 2020.

Depuis le début de l'année 2022 86 femmes ont trouvé la mort sous les coups de leur conjoint-marié-concubin, ex-mari-ex-concubin-ex-conjoint en 2022 au 29/09/2022, 103 femmes ont été victimes de tentatives de féminicide selon le collectif féminicide par conjoint ou ex (<https://www.feminicides.fr/tentatives-de-f%C3%A9minicides-en-2022>) au 29/09/2022.

Depuis 2019, le RAID a d'ailleurs doublé ces interventions concernant des hommes violents et dangereux (prise d'otage, blessures, mutilations, traumatismes des femmes et des enfants). Cela représente pour les agents au moins une intervention par jour. Dans l'immense majorité des cas, les auteurs s'en prennent à leur compagne, leurs enfants et leurs proches.

La Fédération Régionale des CIDFF Hauts-de-France a signé une convention pluriannuelle avec le Conseil Régional des Hauts-de-France jusqu'en 2022 (2018 - 2022). Il s'agit là d'une reconnaissance de notre réseau comme référence régionale concernant les violences faites aux femmes, de notre expertise et expérience en matière d'information, d'orientation et d'accompagnement des femmes victimes de violences sexistes et sexuelles.



En 2021

17 430
personnes accueillies

Depuis 2018, le réseau des CIDFF s'est développé et a émergé auprès de différents projets afin d'optimiser l'accueil des victimes au sein du réseau en proposant **une prise en charge globale de la personne**.

Durant l'année 2021, notre réseau régional a accueilli **17 430 personnes** et mené plus de **26 356 entretiens**.

3258 personnes victimes de violences sexistes et sexistes ont été accueillies au sein du réseau des CIDFF Hauts-de-France soit **une augmentation de 62,9%** par rapport à l'année 2018 (2000 en 2018).

Malgré les actions menées, les chiffres et l'expérience sur le terrain mettent en exergue l'augmentation des violences au sein des couples, les conséquences sur les enfants victimes de ces violences intrafamiliales.

Les CIDFF s'articulent sur différents axes afin de pouvoir accompagner, prévenir et informer, former sur les violences sexistes et sexuelles.

L'accompagnement des victimes de violences est réalisé par l'équipe pluridisciplinaire présente au sein des CIDFF permettant de proposer aux personnes accueillies une prise en charge globale de sa situation à travers : **l'information juridique** délivrée par un.e juriste diplômé.e, **l'accompagnement psychologique** grâce aux psychologues diplômées présentes au sein des centres, l'accompagnement dans **l'insertion socio-professionnelle des femmes** afin de favoriser l'autonomie économique des femmes par des professionnel.le.s formé.e.s et diplômé.e.s : Conseillères Insertion Professionnelle, Conseillères Insertion Socio-professionnelle. Mais également en lien avec les différents partenaires des territoires : hébergement d'urgence, services de gendarmerie et de police, etc.

Ce rapport reflète la situation des personnes accueillies dans la région des Hauts-de-France et le travail mené par les 69 salarié.e.s des CIDFF pour permettre à ces victimes d'accéder à leurs droits et de bénéficier d'un accompagnement pluridisciplinaire (nombre de salarié.e.s au 30/06/2022).

Nous tenons à remercier le Conseil Régional Hauts-de-France pour son soutien à notre action de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, l'accompagnement des victimes et la publication de ce rapport.

Pour aller plus loin, vous trouverez en toute fin de ce document un ensemble de ressources sur la thématique des violences faites aux femmes.

La Fédération Régionale des CIDFF Hauts-de-France



INTRODUCTION

Les violences faites aux femmes sont un phénomène complexe qui s'inscrit dans le registre des violences sexistes : un cadre de référence où les personnes sont victimes principalement du fait des stéréotypes sexistes.

Les violences peuvent concerner toutes les femmes sans distinction d'âge, de catégorie socioprofessionnelle, etc.

Les violences peuvent se présenter sous différentes formes :

Les violences **PHYSIQUES** : coups, contrainte physique, brûlures, etc.

Les violences **SEXUELLES** : agressions, harcèlement, contrainte à des actes et pratiques non consenties, dénigrement, viols, etc.



Les violences **VERBALES** : insultes, dénigrement, cris, humiliations, etc.

Les violences **PSYCHOLOGIQUES** : dévalorisation, chantage, menaces, négligences, rupture avec l'entourage proche, etc.

Les violences **ÉCONOMIQUES** : privation de l'autonomie financière, contrôle des ressources, surveillance des dépenses, etc.

Les violences **ADMINISTRATIVES** : privation de documents (CNI, carte vitale, permis, etc.)

CYBERVIOLENCES : intimidations, insultes, moqueries ou menaces en ligne, propagation de rumeurs, piratage de comptes et usurpation d'identité digitale, etc.

Il n'est pas rare de trouver plusieurs types de violences dans une même situation.

“ Cependant, aucune de ces violences n'est moins grave que les autres ! ”

Il est important de savoir que toutes ses violences peuvent avoir de graves répercussions sur la personne qui les subit. Les conséquences peuvent être diverses et porter atteinte :



Sur la santé physique

(blessures, traumatismes physiques pouvant aller jusqu'au décès, troubles somatiques, douleurs chroniques, etc.)



Sur la santé **psychique** (état de stress post-traumatique, dépression, anxiété, honte, culpabilité, estime de soi, risque suicidaire accru, etc.)



Mais aussi **sur l'entourage** : les enfants victimes de violences, menaces sur les proches, etc.

Le cycle de la violence permet de comprendre le parcours de la personne victime de violences qui est loin d'être un parcours simple. Il permet de dégager les processus **répétitifs** liés à la violence dans le couple. Ce cycle est composé de **4 phases distinctes** qui s'enchaînent et forment une **boucle de répétition** dont l'intensité augmente au fil du temps, avec des **violences de plus en plus marquées** ainsi qu'un **rythme de plus en plus rapide** (le cycle se répète plusieurs fois et de plus en plus souvent cela peut aller jusqu'à plusieurs fois dans une même journée).

Tension

Silences lourds, critiques, remarques, irritabilité.

Explosion

Explosion de la violence (psychologique, verbale, physique, sexuelle...).

Lune de Miel

Phase de maintien de la relation, cadeaux, attention ++, promesses, fait tout pour se faire pardonner.

Justification

Culpabilisation de la victime, déni de responsabilité, minimisation des actes, justifications extérieures, travail, comportement de l'autre, fatigue...

Le cycle de la violence permet de comprendre le mécanisme qui entoure les violences. La sortie de la violence est un parcours long et non-linéaire où la confiance en soi est altérée, avec des pas en avant mais aussi des retours en arrière, en moyenne une femme quitte et retourne 7 fois avec son conjoint/mari avant de le quitter définitivement.

“ Sans connaissance du cycle de la violence, pour l'entourage et les proches cela leur crée de la frustration et de ne comprennent pas la réaction de la victime. ”

L'ESCALADE DE LA VIOLENCE

L'escalade de la violence est une intensification de la violence. Certaines personnes intensifient les violences lorsqu'elles constatent qu'elles perdent le contrôle de la relation. Notamment, lorsque la victime reprend de l'autonomie, se réapproprie ses choix (reprise d'une formation / activité, activités sportives, etc.). Ainsi la violence deviendra graduellement moins subtile et le contrôle augmentera en se propageant dans toutes les sphères de la vie de sa partenaire.

L'EMPRISE

C'est le résultat d'une relation inégalitaire, dans laquelle, un.e partenaire ou ex-partenaire adopte à l'encontre de l'autre des paroles et comportements agressifs, violents et destructeurs qui visent à contrôler et dominer l'autre, à prendre le pouvoir dans la relation. On parle alors de violences conjugales ou de violences dans les relations amoureuses.

L'emprise génère une dépendance psychologique, affective, matérielle, économique avec l'auteur.e des violences.

Cela peut se traduire sous différentes formes :

- La victime pense qu'elle ne peut vivre sans l'autre
- La victime a peur de quitter l'auteur.e des violences
- La victime craint des représailles, des menaces qui pourraient être mises à exécution
- Etc.

La relation est inégalitaire, cela instaure une relation de pouvoir assurée par l'auteur des violences où l'auteur utilise une gamme étendue des mécanismes pour asseoir sa domination. Il s'assure de rester en position de force, s'impose en tant que "filtre" par rapport au réel. La victime complètement soumise vit dans une réalité où les valeurs sont inversées et discordantes. La victime perd confiance en elle, son intégrité, sa dignité, etc. et vient à "accepter" des violences de plus en plus graves, de plus en plus récurrentes...

L'ÉTAT DE SIDÉRATION

L'état de sidération traumatique se manifeste par un blocage de toutes les représentations mentales face à une situation très choquante. Il entraîne une paralysie des fonctions supérieures psychiques (parler, penser, se mouvoir etc). La personne sidérée est dans l'incapacité d'analyser la situation et d'y réagir de façon adaptée. Elle est comme pétrifiée, elle ne peut ni crier, ni parler, ni organiser de façon rationnelle sa défense.

La situation dépasse la capacité d'entendement de l'individu (intégrer l'événement dans le rationnel). Cet état de sidération traumatique se retrouve particulièrement dans les cas de violences (violences physiques, psychologiques, agressions sexuelles, viol, attentat etc). «*Les violences sexuelles font partie des violences qui ont un pouvoir sidérant le plus important, 70% des femmes victimes de viol présentent un état de sidération et près de 100% chez les enfants victimes de viol*» indique la psychiatre Docteur SALMONA.

Les enfants victimes de violences

Les violences conjugales ont des **conséquences graves** et durables sur les enfants. Dans le cadre d'une situation non repérée de violences conjugales, **l'enfant est victime**.

Lorsqu'une situation de violences conjugales est identifiée, une prise en considération spécifique de l'enfant doit être proposée.

A noter que la violence ne s'arrête pas avec la fin de la situation conjugale. Dans un contexte de séparation, la Docteure Karen SADLIER appelle les professionnel.le.s à la plus grande vigilance pour que les questions liées à la parentalité ne deviennent pas un nouvel espace de conflit et de violence.

En effet, « l'existence actuelle ou passée de violences conjugales commande de ne pas distinguer le traitement réservé à la problématique conjugale de celui réservé à la problématique parentale » (Sadlier, 2009).



ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES

L'accompagnement des victimes doit être optimisé, les professionnel.le.s, l'entourage et les proches doivent connaître le mécanisme des violences afin d'**entendre, évaluer, comprendre, agir et orienter** les victimes de violences.

PATIENCE BIENVEILLANCE

ECOUTE EMPATHIE

Le travail se centre alors entre autre sur la désignation des actes qui ont été vécus sur :



L'AMBIVALENCE



LA RÉ-AUTONOMISATION



**LA CONNAISSANCE
DE SES DROITS
ET LIBERTÉS**

Pour optimiser la prise en charge des personnes victimes il est essentiel de réaliser un accompagnement pluridisciplinaire proposant des **réponses adaptées et personnalisées à la victime** :

- LES ACTEURS**
- du droit
 - du social
 - de la justice
 - de la santé physique et psychique
 - de l'insertion socio-professionnelle

Il est plus simple pour la victime de cheminer lorsqu'elle est inscrite dans un **dispositif de prise en charge globale et cohérent**.

Prise en charge d'une personne victime de violences :



Les CIDFF proposent un accompagnement global et pluridisciplinaire de la victime, en lien avec les différents partenaires sur leurs territoires. Dans le suite de ce rapport nous allons pouvoir aborder les différents accompagnements proposés par les CIDFF sur la région des Hauts-de-France avec des données qualitatives et quantitatives.



Présentation de la Fédération Régionale des CIDFF Hauts-de-France

La Fédération Régionale des CIDFF Hauts-de-France regroupe 6 CIDFF de la région au 30/06/2022, 15 antennes, 3 pôles départementaux et plus de 150 permanences dans les Hauts-de-France en 2021. Elle dispose également de deux dispositifs itinérants d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation "En Voiture Nina et Simon.e.s" dans le département du Pas-de-Calais et de l'Aisne.

La Fédération Régionale est adhérente à la Fédération Nationale des CIDFF créée en 1972. Depuis 50 ans, les CIDFF œuvrent en faveur du droit des femmes et des familles sur l'ensemble de la France particulièrement dans les Hauts-de-France.



Au 01/01/2022, le CIDFF PAS-DE-CALAIS est né suite à une fusion des trois CIDFF (Arras - Béthune - Boulogne-sur-Mer). Dans le rapport, les données des trois centres sont donc regroupées sous le CIDFF PAS-DE-CALAIS.

OBJECTIF :

Favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes et promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

LES DOMAINES D'INTERVENTIONS :

- ⊙ Accès aux droits
- ⊙ Lutte contre les violences sexistes et sexuelles
- ⊙ Emploi et création d'activité
- ⊙ Vie familiale et soutien à la parentalité
- ⊙ Education et Citoyenneté
- ⊙ Santé et vie affective

LES ENGAGEMENTS DES CIDFF :

- ⊙ Prise en compte globale des situations
- ⊙ Une information confidentielle et gratuite
- ⊙ Un accueil individualisé et personnalisé
- ⊙ Une neutralité politique et confessionnelle



Les CIDFF sont définis par le décret n°2015-1745 du 23 décembre 2015 inscrit au Code de l'action Sociale et de la famille, les CIDFF sont les observateurs confirmés des problématiques sociétales (tenue de statistiques locales traitées nationalement). La polyvalence de leurs domaines d'intervention et leur maillage territorial contribuent au renforcement de la cohésion sociale.

L'action des CIDFF :

Promouvoir l'accès à l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la vie personnelle, familiale, professionnelle et citoyenne.

Par le biais de l'accompagnement global de la victime, de l'animation, de la sensibilisation et de la formation professionnelle (certifiée QUALIOPI en 2022), de la communication.

Analyser les problématiques sociales par le genre pour développer des actions susceptibles de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes.

Analyser toute problématique sociale par le genre pour développer des actions susceptibles de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes grâce à l'expertise des professionnel.le.s agissant au sein des CIDFF.

Intervenir de manière transversale et globale sur l'ensemble des problématiques rencontrées par les femmes grâce à un accompagnement pluridisciplinaire (accès aux droits, spécialisation de la lutte contre les violences, insertion socio-professionnelle, accompagnement psychologique, médiation familiale (pour un centre), vie affective, etc.).

Faire remonter aux pouvoirs publics les éléments d'analyse issus de l'activité d'informations des femmes et des familles grâce à l'expertise et le professionnalisme des CIDFF.

CIDFF NORD TERRITOIRES



CIDFF

Centre d'information
sur les droits des femmes
et des familles

Nord / Territoires Lille Métropole
Hainaut - Sambre Avesnois - Cambrésis

ANTENNES

ROUBAIX

198 rue de Lille, Roubaix (siège)

LILLE

231 rue Nationale, Lille

VALENCIENNES

38 rue Salle Le Comte, Valenciennes

CAMBRAI

16 rue du 8 mai, Cambrai

TOURCOING

124 bis rue de l'Epidème, Tourcoing

CHAMPS D'INTERVENTION DES CIDFF

ACCÈS AUX DROITS

- ▶ Permanences juridiques
- ▶ Tchat en ligne (Facebook)
- ▶ Formations professionnelles autour des thématiques du Droit
- ▶ Dialogue et solidarités (accompagnement au veuvage)

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES

- ▶ Accompagnement juridique, psychologique, insertion socio-professionnelle, santé
- ▶ Sensibilisations, formations professionnelles
- ▶ Actions autour de la lutte contre les violences
- ▶ Intervenante Sociale en Commissariat (Commissariat de Cambrai)

INSERTION et CRÉATION d'ACTIVITÉ

- ▶ Accompagnement des bénéficiaires du RSA
- ▶ Accompagnement des femmes vers l'insertion socioprofessionnelle : individuel et collectif
- ▶ Negotraining : apprendre à négocier son salaire
- ▶ Deviens ma marraine : marrainage de femmes accompagnées au sein des CIDFF par des Femmes
- ▶ Ateliers numériques (Maison digitale)

SANTÉ ET VIE AFFECTIVE

- ▶ Accompagnement psychologique : entretien individuel et collectif
- ▶ Groupe de reconstruction : Restaur'Elles
- ▶ EVARS (Espace de Vie Affective, Relationnelle et Sexuelles) - Cambrai
- ▶ Santé : prévention des cancers féminins (Cambrai)

EDUCATION et CITOYENNETÉ

- ▶ Sensibilisation et animation autour des questions de l'égalité, des violences, de la lutte contre les stéréotypes, les discriminations, etc.

SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

- ▶ Ateliers autour de la parentalité
- ▶ Service de médiation familiale

Nombre de salarié.e.s

20 salarié.e.s

Nombre d'ETP

16,37 ETP



CONTACTS

Contact téléphonique : 03.20.70.22.18

Contact mail : cidfflillemetropole@gmail.com

Contact formation : clprojetcidff@gmail.com

HORAIRES

9h00 - 12h30

13h30 - 17h00

Site internet

<https://nord-territoires.cidff.info/>

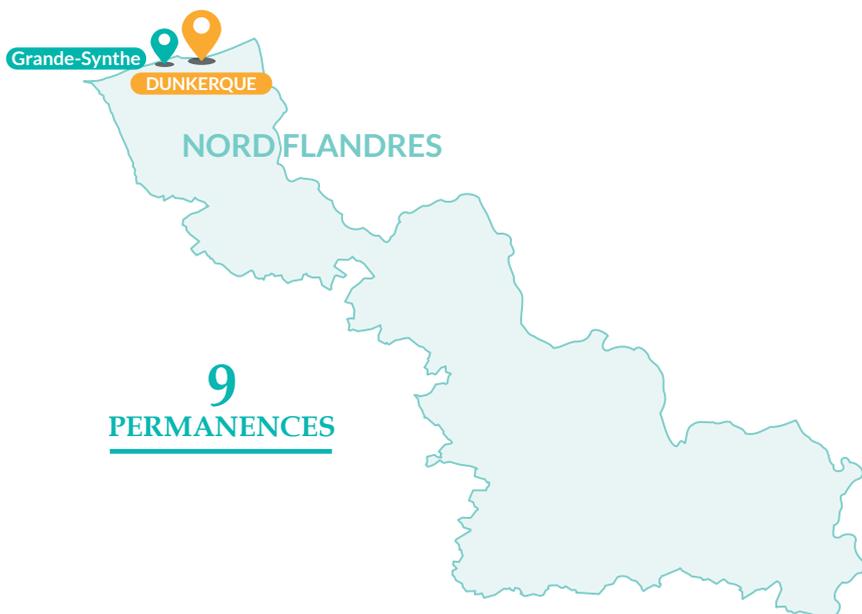
Réseaux sociaux

Facebook : @CIDFFNordterritoires

Instagram : @cidffnord

Twitter : @cidff59

CIDFF NORD FLANDRES



SIEGE SOCIAL

DUNKERQUE
50 rue du jeu de Mail, Dunkerque

ANTENNES

GRANDE-SYNTHÉ
35 rue de la Commune de Paris,
Grande-Synthe

CHAMPS D'INTERVENTION DES CIDFF

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES

- Accompagnement juridique, psychologique, insertion socio-professionnelle, santé
- Sensibilisations, formations professionnelles
- Actions autour de la lutte contre les violences
- Intervenantes Sociales en Commissariat et en Gendarmerie

INSERTION et CRÉATION d'ACTIVITÉ

- Accompagnement des bénéficiaires du RSA
- Accompagnement des femmes vers l'insertion socioprofessionnelle : individuel et collectif
- Ateliers numériques (Maison digitale)
- Action Proches Aidants

SANTÉ ET VIE AFFECTIVE

- Accompagnement psychologique : entretien individuel

EDUCATION et CITOYENNETÉ

- Sensibilisation et animation autour des questions de l'égalité, des violences, de la lutte contre les stéréotypes, les discriminations, etc.
- Action Droits et Citoyennes

SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

- Ateliers autour de la parentalité
- Point Info Famille

Nombre de salarié.e.s

- 11 salarié.e.s

Nombre d'ETP

- 9,16 ETP



CONTACTS

Contact téléphonique : 03.28.59.29.30
Contact mail : cidff.dunkerque@wanadoo.fr

HORAIRES

8h30 - 12h30
13h30 - 17h30

Site internet

<https://nord-dunkerque.cidff.info/>

Réseaux sociaux

Facebook : @CIDFFNordFlandres

CIDFF PAS-DE-CALAIS



POLES TERRITORIAUX

SIEGE SOCIAL ARRAS

Maison France Service, Marie- Thérèse Lenoir, 1 rue Charles Péguy, ARRAS

BOULOGNE-SUR-MER

36 grande rue, Boulogne-sur-Mer

BETHUNE

335 rue Fernand Bar, Béthune

Le CIDFF PAS-DE-CALAIS est né au 01/01/2022 suite à la fusion de trois CIDFF (ARRAS - BETHUNE - BOULOGNE-SUR-MER)

CHAMPS D'INTERVENTION DES CIDFF

ACCÈS AUX DROITS

- Permanences juridiques
- Formations professionnelles autour des thématiques du Droit

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES

- Accompagnement juridique, psychologique, insertion socio-professionnelle, santé
- Sensibilisations, formations professionnelles
- Actions autour de la lutte contre les violences
- Actions *En Voiture Nina et Simon.e.s* dans le département du Pas-de-Calais

INSERTION et CRÉATION d'ACTIVITÉ

- Service emploi en cours de déploiement.

SANTÉ ET VIE AFFECTIVE

- Accompagnement psychologique : entretien individuel et collectif
- Accompagnement psychologique 3-18 ans "écouter - protéger - libérer"

EDUCATION et CITOYENNETE

- Sensibilisation et animation autour des questions de l'égalité, des violences, de la lutte contre les stéréotypes, les discriminations, etc.

SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

- Ateliers autour de la parentalité

Nombre de salarié.e.s

- 15 salarié.e.s

Nombre d'ETP

- 13.28 ETP



CONTACTS

CIDFF PAS DE CALAIS / ARRAS :
03.21.23.27.53

CIDFF PAS DE CALAIS / BETHUNE :
03.21.57.98.57

CIDFF PAS DE CALAIS / BOULOGNE-SUR-MER :
03.21.30.45.41

MAIL

CIDFF PAS DE CALAIS / ARRAS :
cidffarras@orange.fr

CIDFF PAS DE CALAIS / BETHUNE :
cidf.assos@wanadoo.fr

CIDFF PAS DE CALAIS / BOULOGNE-SUR-MER :
cidf.62200@wanadoo.fr

HORAIRES

9h00 - 12h30
13h30 - 17h00

Site internet

<https://pasdecalais-arras.cidff.info/>

Réseaux sociaux

Facebook : @CIDFFPasdeCalais

CIDFF OISE



EN MAJUSCULE LES 3 ANTENNES

-  Permanences délocalisées
-  Permanences en milieu rural
-  Permanences en quartier politique de la Ville

22
PERMANENCES

CIDFF
Centre d'information
sur les droits des femmes
et des familles

Oise

ANTENNES

BEAUVAIS

35 rue du Maréchal Leclerc, Beauvais (siège)

CREIL

Maison de la justice
et du droit, 26 rue Voltaire, Creil

MARGNY LES COMPIEGNE

589 avenue Octave Butin,
Margny-lès-Compiègne

BEAUVAIS

MSIH - 25 rue Maurice Segonds,
Beauvais

CHAMPS D'INTERVENTION DES CIDFF

ACCÈS AUX DROITS

- Permanences juridiques
- Formations professionnelles autour des thématiques du Droit
- Plateforme téléphonique d'accès aux droits départemental

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES

- Accompagnement juridique, psychologique, insertion socio-professionnelle, santé
- Sensibilisations, formations professionnelles
- Actions autour de la lutte contre les violences
- Protocole

INSERTION et CRÉATION d'ACTIVITÉ

- Accompagnement emploi des femmes (individuel et collectif)

SANTÉ ET VIE AFFECTIVE

- Accompagnement psychologique : entretien individuel et collectif

EDUCATION et CITOYENNETÉ

- Sensibilisation et animation autour des questions de l'égalité, des violences, de la lutte contre les stéréotypes, les discriminations, etc.

SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Nombre de salarié.e.s

- 12 salarié.e.s

Nombre d'ETP

- 11.8 ETP

CONTACTS

CIDFF OISE :
03.44.15.74.12 - 07.68.31.16.26

CONTACT MAIL

CIDFF OISE : contact@cidff60.com

HORAIRES

9h00 - 12h30
13h30 - 17h00

Site internet

<https://oise.cidff.info/>

Réseaux sociaux

Facebook : <https://www.facebook.com/people/CIDFF-de-IOise/100064572619061/>

CIDFF AISNE

Le CIDFF02 a subi une liquidation judiciaire au 01/07/2022, en octobre 2022 les activités du CIDFF reprennent sur le département de l'Aisne sous la coordination de la FRCIDFF HDF.



FR-CIDFF
Fédération Régionale des Centres
d'Information sur les Droits
des Femmes et des Familles
Hauts-de-France

ANTENNES

En cours

CHAMPS D'INTERVENTION DES CIDFF

ACCÈS AUX DROITS

- Permanences juridiques en déploiement (octobre 2022)

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES

- Accompagnement juridique, santé
- Sensibilisations, formations professionnelles
- Actions autour de la lutte contre les violences
- Actions *En Voiture Nina et Simon.e.s* dans le département de l'Aisne

SANTÉ ET VIE AFFECTIVE

- Action de prévention, sensibilisation

EDUCATION et CITOYENNETÉ

- Sensibilisation et animation autour des questions de l'égalité, des violences, de la lutte contre les stéréotypes, les discriminations, etc.

SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

- Ateliers autour de la parentalité

Nombre de salarié.e.s

- En cours de recrutement

Nombre d'ETP

- En cours

Nombre de permanences

- En cours

CONTACTS

06.15.08.52.03

MAIL

coordination.frcidff.hdf@gmail.com

HORAIRES

9h00 - 12h30
13h30 - 17h00

Site internet

<https://hautsdefrance.cidff.info/>

Réseaux sociaux

Facebook : @FRCIDFFhdf

CIDFF SOMME



20
PERMANENCES

CIDFF

Centre d'information
sur les droits des femmes
et des familles

Somme

ANTENNES

AMIENS

50 rue riolan, Amiens (siège)

ABBEVILLE

6 rue du Chevalier de la Barre,
Abbeville

PERONNE

43 route de Paris, Péronne

CHAMPS D'INTERVENTION DES CIDFF

ACCÈS AUX DROITS

- Permanences juridiques
- Formations professionnelles autour des thématiques du Droit
- Conciliateur de justice

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES

- Accompagnement juridique, psychologique, insertion socio-professionnelle, santé
- Sensibilisations, formations professionnelles
- Actions autour de la lutte contre les violences
- Accueil de jour : Péronne - Abbeville

INSERTION et CRÉATION d'ACTIVITÉ

- Accompagnement des bénéficiaires du RSA
- Accompagnement des femmes vers l'insertion socioprofessionnelle : individuel et collectif
- Projet IFE : accompagnement des femmes primo-arrivantes
- Ateliers numériques (Maison digitale)

SANTÉ ET VIE AFFECTIVE

- Accompagnement psychologique : entretien individuel
- Plateforme téléphonique sexualités, ivg, contraception régional
- Actions de sensibilisations, informations autour de la santé sexuelle

EDUCATION et CITOYENNETÉ

- Sensibilisation et animation autour des questions de l'égalité, des violences, de la lutte contre les stéréotypes, les discriminations, etc.

SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

- Ateliers autour de la parentalité
- Point Info Famille

Nombre de salarié.e.s

- 10 salarié.e.s

Nombre d'ETP

- 9,58 ETP



CONTACTS

03.22.22.01.94

MAIL

contact@cidff-somme.fr

HORAIRES

8h30 - 12h30

13h30 - 17h30

Site internet

<http://cidff-somme.fr/>

Réseaux sociaux

Facebook : @CIDFF80

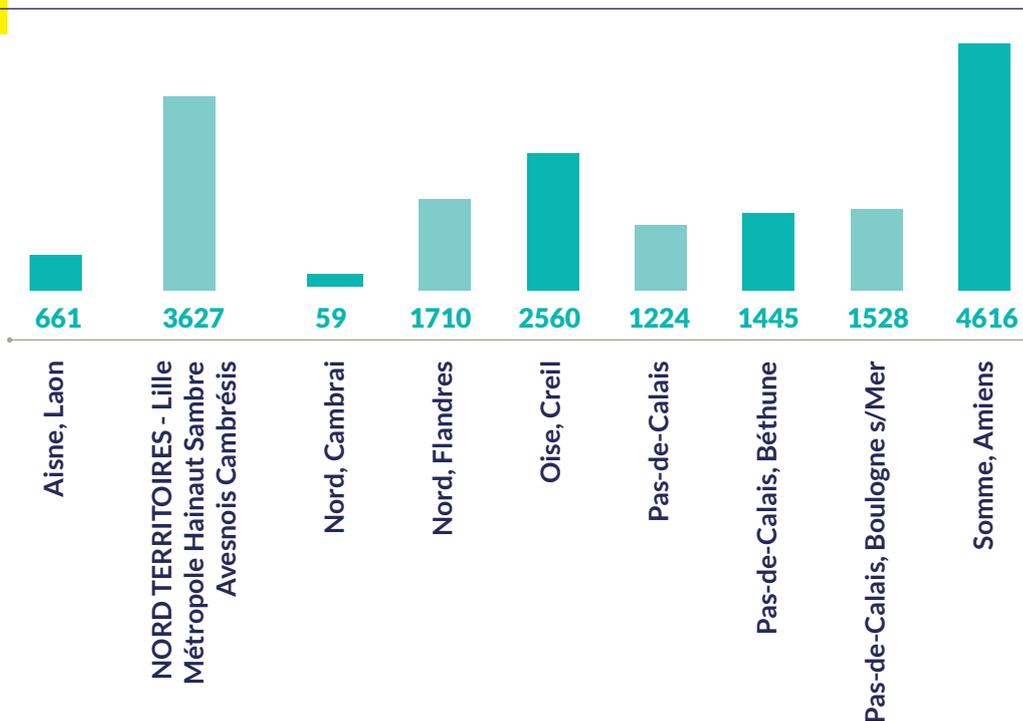


LA PRISE EN CHARGE GLOBALE DES CIDFF

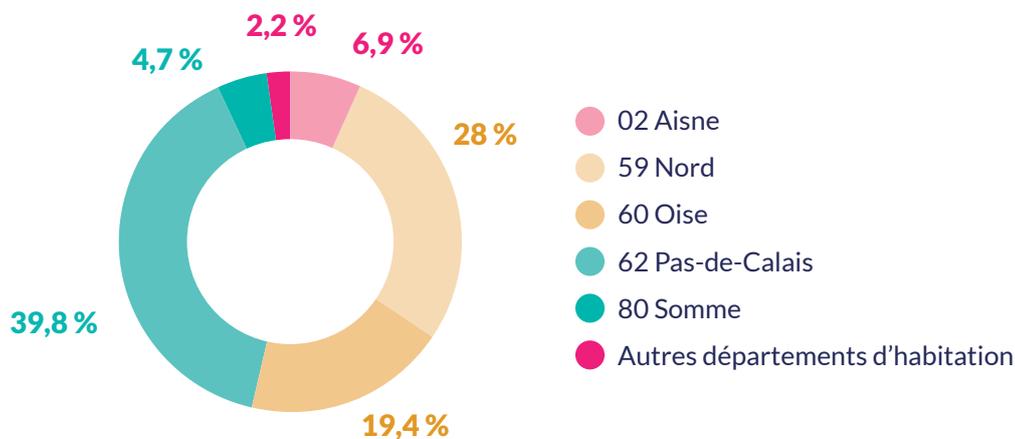
Les CIDFF de la région Hauts-de-France
ont accueilli en 2021

*17 430 personnes soit
26 356 entretiens menés
sur l'ensemble de la région durant l'année 2021.*

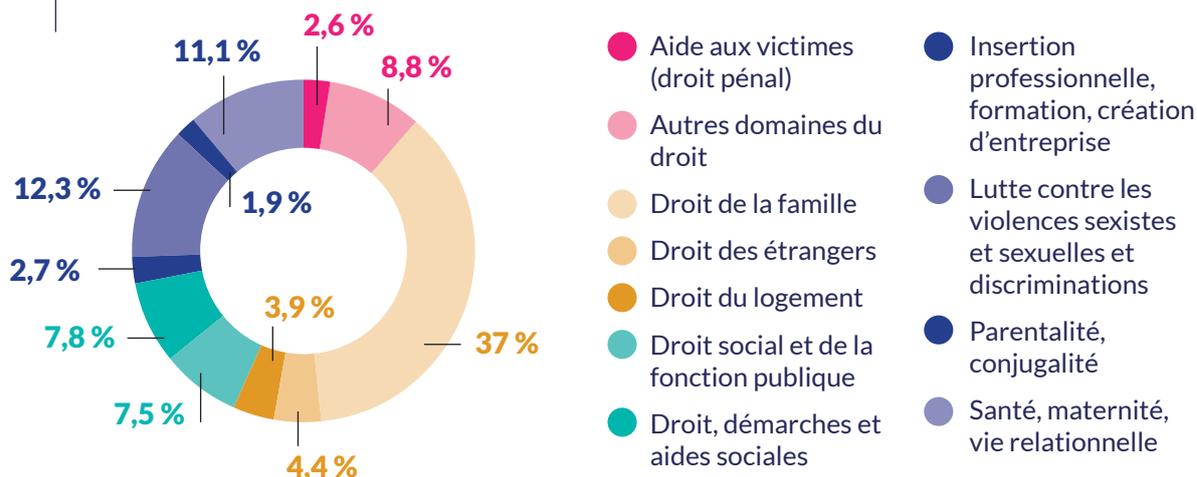
Répartition par centre du nombre de personnes informées en 2021



Lieu d'habitation par département en 2021



Répartition par thématique principale des personnes informées en 2021



Nombre de personnes accueillies pour des faits de violences :
3 258 personnes accueillies soit 5 122 entretiens menés.



- 84% des personnes accueillies sont des femmes,
- 8,9% des hommes,
- 6% des professionnel.le.s,
- 1% en couple,
- 0,1% (genre neutre)

Dans **90%** des personnes accueillies, ce sont la première fois qu'elles viennent sur un CIDFF.

Les victimes accueillies ont (2325 personnes où l'on connaît l'âge) :

- entre 36 et 45 ans soit 31%
- entre 26 et 35 ans soit 27%
- entre 46 et 55 ans soit 15%
- entre 20 et 25 ans soit 8%
- plus de 60 ans soit 8%
- de 56 à 60 ans soit 6%



Présentation du Service spécialisé d'Aide aux victimes de violences sexistes et sexuelles (SAVS)

4 CIDFF de la région ont obtenu le label "Services Spécialisés d'Aides aux femmes Victimes violences Sexistes". (CIDFF NORD TERRITOIRES - CIDFF PAS DE CALAIS - CIDFF NORD FLANDRES - CIDFF SOMME)

Le **SAVS** sont des services portés par les CIDFF, proposant aux femmes victimes de violences un soutien pour se reconstruire grâce à un accompagnement adapté.

Les CIDFF y accueillent les femmes victimes de violences, quelle que soit la nature des violences subies (violences au sein du couple, harcèlement au travail, violences dans l'espace public, viols, mutilations sexuelles, mariage forcé, prostitution, etc.).

Le SAVS est un accompagnement global et pluridisciplinaire. Il permet aux femmes victimes de violences de mobiliser des ressources pour agir.

Au sein des SAVS l'accompagnement est caractérisé par la **pluridisciplinarité des professionnel.le.s intervenant** (permettant de proposer à la fois des informations juridiques, une aide aux démarches administratives, un soutien psychosocial) en complémentarité avec les partenaires.

Ce label est délivré par la Fédération nationale des CIDFF (FNCIDFF), il apporte la **garantie d'un accueil et d'un accompagnement de qualité à toutes les femmes victimes de violences sexistes**. Une prise en charge homogène, des pratiques harmonisées, une expertise qui s'inscrit dans la durée : depuis 50 ans les CIDFF agissent pour prévenir et lutter contre toutes formes de violences.

Accompagnement juridique

4 CIDFF de la région ont obtenu le label "Services Spécialisés d'Aides aux femmes Victimes violences Sexistes" vu ci-dessus.

Les accompagnements juridiques proposés par les CIDFF des Hauts-de-France sont assurés sur l'ensemble des CIDFF de la région, nous avons 21 juristes diplômées au sein de nos centres au 30/06/2022 qui délivrent une information juridique autour des différentes thématiques du droit. Notamment dans le cadre de l'information et de l'accompagnement des femmes victimes de violences.

JURISTES AU 30/06/2022 :



L'accompagnement juridique se déploie au sein de différents lieux aussi bien dans les grandes villes que dans les milieux ruraux. Il peut se traduire de différentes manières :

📍 Au sein des antennes des CIDFF et des pôles départementaux

Les CIDFF ont différentes antennes disponibles sur l'ensemble des départements afin de proposer une proximité aux personnes qu'elles accueillent et accompagnent dans le cadre de l'information juridique, de l'accompagnement juridique, etc.

📍 Lors des permanences décentralisées

Les CIDFF mènent plus de 150 permanences décentralisées au sein de la région des Hauts-de-France sur l'ensemble du territoire afin d'être au plus près des victimes.

Les permanences peuvent être menées au sein des Maisons France Service, d'un Centre Social, d'un Point d'Accès aux droits, des commissariats ou services de gendarmerie, etc. (liste non exhaustive).

📍 Tchat en ligne via les réseaux sociaux assuré par le CIDFF NORD TERRITOIRES (Facebook)

Le Tchat en ligne mis en place par le CIDFF Nord Territoires a permis d'accueillir 23 personnes via le tchat en ligne en 2021. Une victime a pu contacter la professionnelle via le tchat en ligne, la situation d'urgence a été repérée et la mise à l'abri a pu débuter. La victime est toujours accompagnée au sein du CIDFF dans le cadre d'une prise en charge globale de sa situation.

📍 Permanence téléphonique départementale d'accès aux droits dans le département de l'Oise

Sur le département de l'Oise, le CIDFF de l'Oise gère une permanence téléphonique départementale d'accès aux droits, disponible au 07.68.31.16.26 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Un.e juriste est disponible pour donner une information juridique à tous les habitants de l'Oise autour de l'accès aux droits et notamment dans la prise en charge des victimes de violences.

Les CIDFF ont accueilli 12 849 personnes au sein de leurs services juridiques au cours de l'année 2021. Les femmes accompagnées pour des faits de violences représentent 3 258 personnes pour 5 122 entretiens.

Les entretiens peuvent être menés de différentes manières : présentiel, téléphonique, visioconférence.

En 2018, plus de 2/3 des entretiens se sont réalisées en présentiel. En 2021, 1 entretien sur deux est un entretien téléphonique, l'autre moitié ce sont les entretiens en présentiel. Cette baisse des entretiens en présentiel peut s'expliquer par la situation sanitaire en 2021 qui était toujours avec des périodes de confinement, de restrictions sanitaires.

Pour répondre à la situation sanitaire, de nouvelles modalités ont émergé notamment les entretiens en ligne via les réseaux sociaux (Tchat facebook - CIDFF NORD TERRITOIRES) , création d'un numéro téléphonique unique d'accès aux droits dans le département de l'Oise.

Concernant la durée des entretiens menés par les juristes (toutes thématiques confondues), près d'un entretien sur deux dure entre 31 et 55 minutes, un quart des entretiens durent entre 16 et 30 minutes et pour terminer 1 entretien sur 5 dure plus d'une heure.

Les types de demandes dans les services juridiques des CIDFF

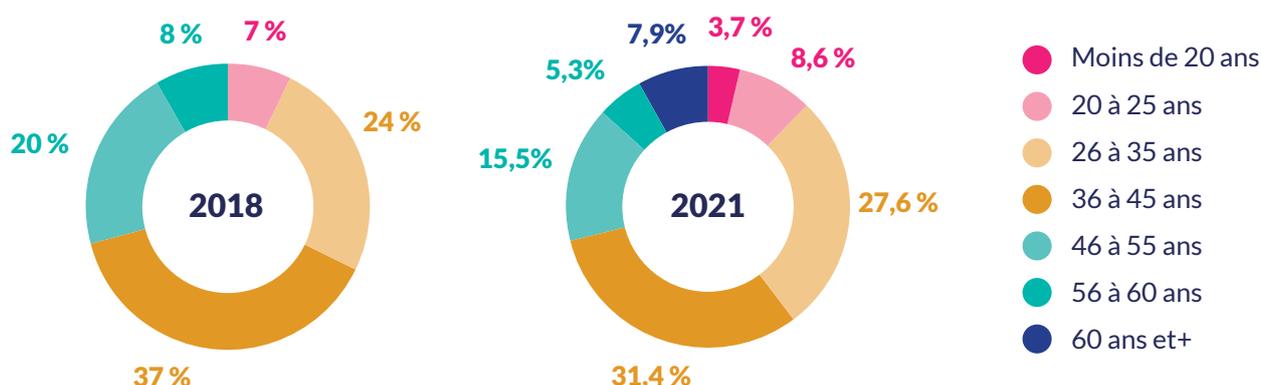
Pour ces données, l'application statistique ayant évolué les indicateurs ont changé et sont à ce jour plus précis.

De ce fait, nous retrouvons les éléments suivants pour 2021 :

	2018	2021	
⊕ Droit de la famille	35,57%	30,9%	15 279 dossiers
⊕ Insertion professionnelle, formation, création d'entreprise		3,2%	
⊕ Santé, maternité, vie relationnelle		7,6%	
⊕ Parentalité , conjugalité		2,8%	
⊕ Lutte contre les violences sexistes et sexuelles et discriminations		23%	
⊕ Droit du logement		3,1%	
⊕ Droit et démarches aides sociales		13,1%	
⊕ Droit des étrangers		3,2%	1618 dossiers
⊕ Aides aux victimes		1,9%	946 dossiers

Près d'un tiers des dossiers traitent la question du droit de la famille (rupture, autorité parentale, union), près de ¼ des demandes concernent les violences, 13,1% des dossiers concernent les droits et les démarches d'aides sociales, 7,6% la maternité et la vie relationnelle.

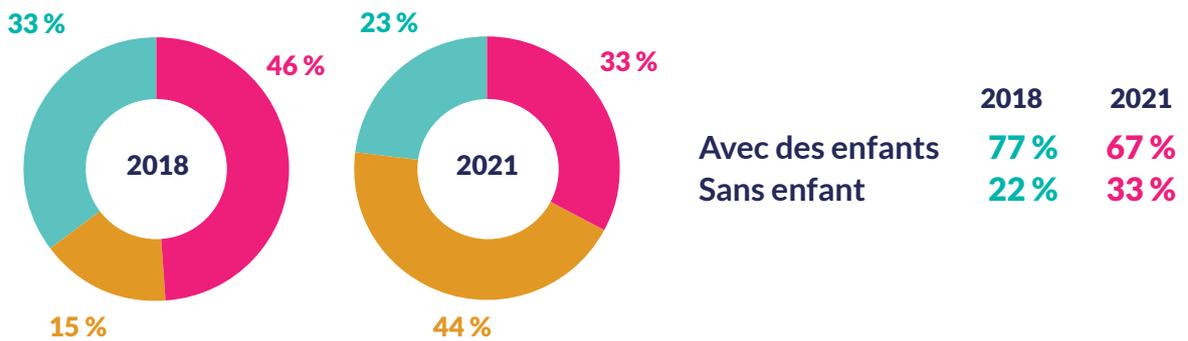
Tranche d'âge des personnes accompagnées pour des faits de violences



La tranche d'âge majoritaire reste, depuis 2018, les femmes de 36 à 45 ans.

Cependant, nous repérons une augmentation des personnes de plus de 60 ans pour l'année 2021.

Situations familiales des personnes accompagnées pour des faits de violences en 2021



- Vie de couple
- Seul.e
- En cours de séparation

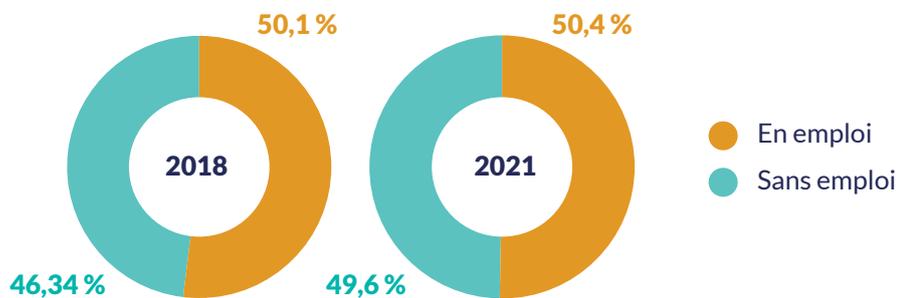
La majorité des femmes accompagnées pour des faits de violences sont seules ou séparées (44%). Une nette augmentation par rapport à l'année 2018.

Origine géographique des personnes accompagnées pour des faits de violences



La proportion des femmes accompagnées provenant des quartiers prioritaires a diminué car nous avons déployé de nouvelles permanences au sein des milieux ruraux notamment.

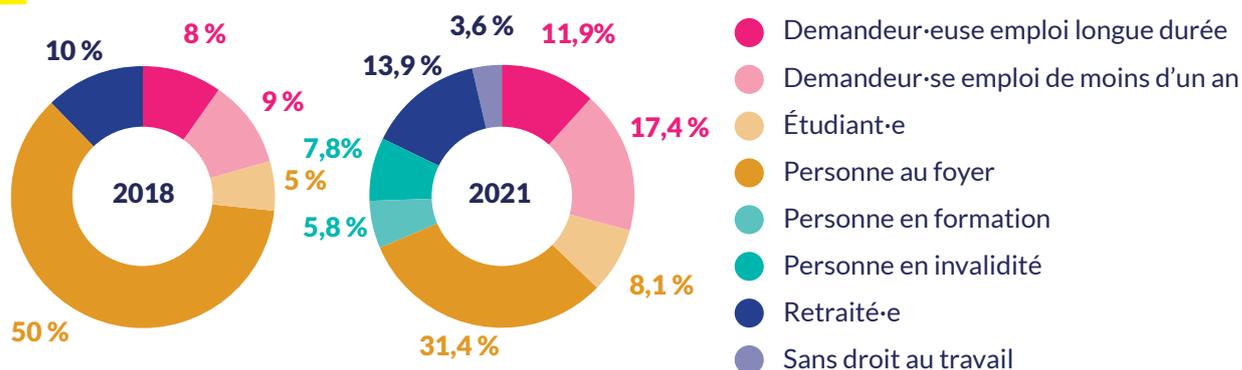
Situation par rapport à l'emploi des personnes accompagnées pour des faits de violences



La situation face à l'emploi reste constante par rapport à 2018. Les CIDFF accompagnent autant des femmes en emploi que des femmes n'exerçant pas. Cela relève deux points :

- ▶ 49,6% des femmes sont sans emploi et potentiellement sans autonomie financière.
- ▶ 50,4% des femmes ont un emploi et travaillent au sein d'une entreprise ou une structure ce qui implique la nécessité de faire de la prévention au sein des entreprises.

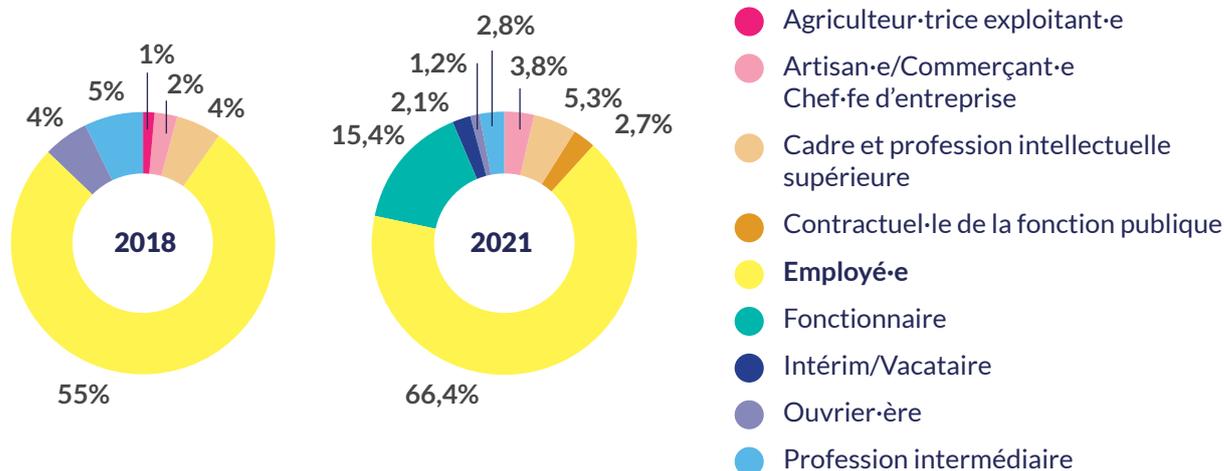
Pour les personnes sans emploi



Pour les personnes sans emploi **31,4% des femmes accueillies sont des femmes au foyer ce qui représente une diminution par rapport à l'année 2018**. Cela peut s'expliquer notamment par l'augmentation des femmes accueillies sur les autres catégories :

- ▶ 17,4% des femmes accueillies sont demandeuses d'emploi depuis moins d'un an contre 8% en 2018,
- ▶ 11,9% sont demandeuses d'emploi de longue durée contre 9% en 2018.
- ▶ Il faut souligner que 13,9% des femmes sont retraitées contre 10% en 2018.
- ▶ Les étudiantes représentent 8,1% des femmes accueillies et accompagnées alors qu'elles n'étaient que 5% des femmes accueillies.

Concernant les femmes en emploi les catégories socio-professionnelles représentées sont les suivantes :



Une majorité des femmes accompagnées par le service juridique sur des faits de violences sont des employées 66,4% (augmentation par rapport à l'année 2018 : 55%). Rappelons que 42,1% des femmes sont employées en France (*INSEE, Enquête Emploi, 2021, Données CSP selon l'âge et le sexe, 09/06/2022*).

Ce graphique permet de nous apercevoir également que toutes les catégories socioprofessionnelles sont représentées.

Sur les situations connues des femmes en emploi, nous repérons qu'**une femme sur trois est à temps partiel. La majorité des emplois sont des emplois précaires.**

Les contextes de violences évoquées pendant ses entretiens juridiques sont les suivants :

	Somme	Nord Flandres	Nord Territoires	Pas-de-Calais	Aisne	Oise	TOTAL
⊕ Violences au sein de la famille (hors couple)	7%	5%	6%	8%	12%	6%	7%
⊕ Violences au sein du couple ou ex	78%	93%	85%	82%	79%	91%	85%
⊕ Violences dans l'espace public (personne non connue)	3%	2%	5%	5%	7%	1%	4%
⊕ Violences au travail	12%	0%	4%	4%	1%	2%	4%

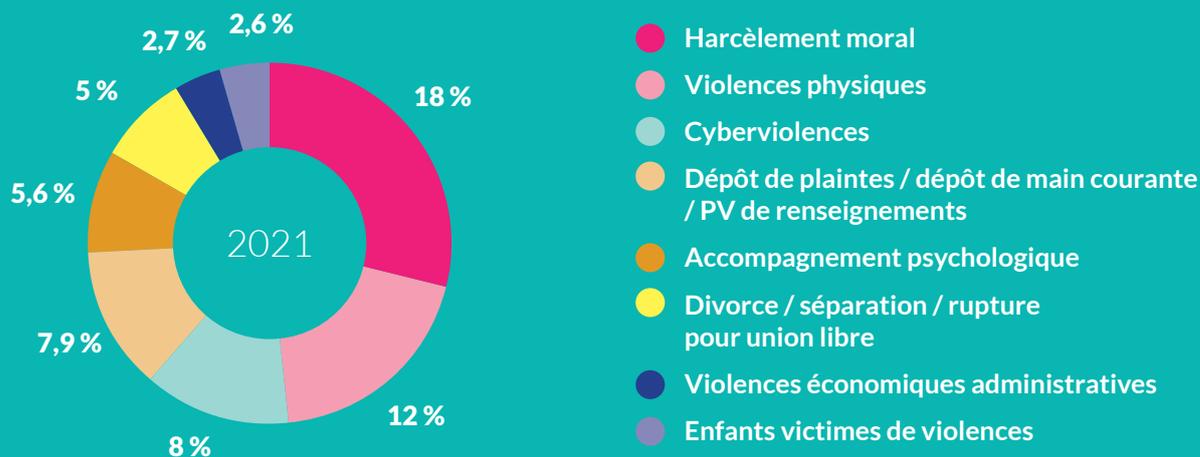
On remarque une augmentation des demandes pour des violences intervenant au sein du couple ou ex par rapport à l'année 2018 qui représentaient 80% des violences, en 2021, nous retrouvons 85% des violences.

Les demandes sur les faits de violences

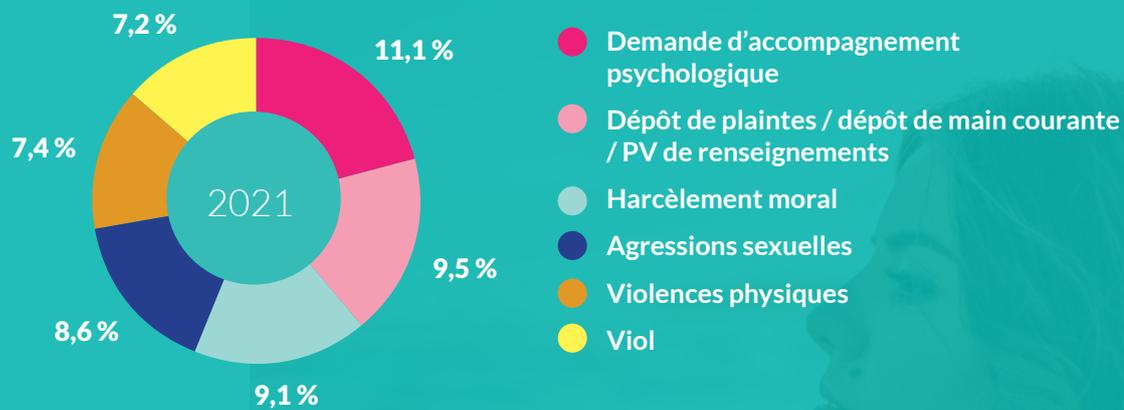
Les femmes victimes de violences peuvent faire plusieurs demandes lors de leurs entretiens, l'impact des violences a aussi des conséquences sur les différentes demandes en accès aux droits.

“ 13 740 demandes sont effectuées dans le cadre des violences au sein du couple / ou ex ”

⊕ Précisions sur les principales demandes des violences (en couple ou ex)



🕒 Précisions sur les principales demandes pour les violences au sein de la famille (hors couple) **1406 demandes**

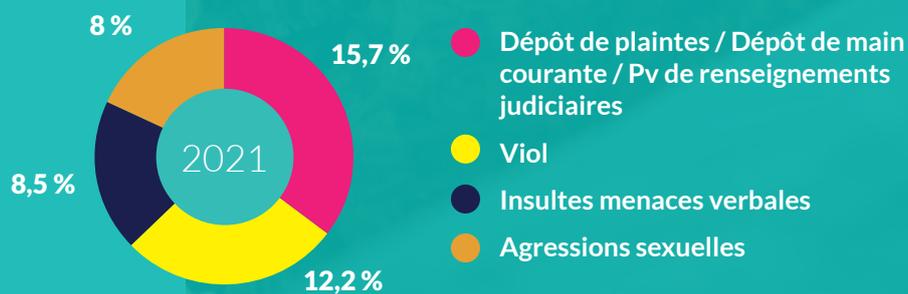


🕒 Précisions sur les principales demandes pour les violences au travail **486 demandes**

Dont en 2021

- 133** Harcèlement moral
- 56** Accompagnement psychologique

🕒 Précisions sur les principales demandes pour les violences dans l'espace public **452 demandes**



Accompagnement psychologique

6 CIDFF de la région ont dans leur centre une professionnelle psychologue (recrutée ou en vacation). Ces psychologues diplômées assurent des permanences sur l'ensemble du territoire, des **groupes de paroles et de reconstruction**. Afin de proposer aux femmes victimes de violences une prise en charge sur l'aspect psychologique.

Nous retrouvons 8 psychologues au sein de la région répartis de la manière suivante :

**2 PSYCHOLOGUES
CIDFF NORD
TERRITOIRES**

**1 PSYCHOLOGUE VACATAIRE
CIDFF NORD FLANDRES**

**1 PSYCHOLOGUES EN 2021
2 PSYCHOLOGUE EN 2022
CIDFF PAS-DE-CALAIS**

**1 PSYCHOLOGUE
CIDFF OISE**

**1 PSYCHOLOGUE
CIDFF AISNE**

**1 PSYCHOLOGUE VACATAIRE
CIDFF SOMME**

Les psychologues diplômées proposent des accompagnements personnalisés aux personnes accueillies au sein de nos centres : entretien individuel, groupe de reconstruction, groupe de paroles.

En 2021, 647 personnes ont été accompagnées au sein des CIDFF soit une augmentation de 32% en 5 ans (438 en 2018), ce qui représente à peine 20% des personnes accueillies au sein des CIDFF victimes de violences sexistes et sexuelles.



- **Les entretiens individuels permettent de proposer un accompagnement personnalisé et individualisé de la victime.**

Pour l'ensemble des centres, ces entretiens sont destinés aux femmes victimes de violences, suite aux

besoins importants relevés, une prise en charge des enfants victimes des violences intrafamiliales sera disponible à partir de Septembre 2022 sur le département du Pas-de-Calais.

- **Les groupes de paroles permettent d'échanger entre victimes de violences.**

Cela permet de créer un espace d'écoute et d'expressions où la parole peut être entendue. Il est animé par une psychologue diplômée qui pourra accompagner, aider les femmes présentes au sein de ce groupe.

- **Les groupes de reconstruction - Action Restaur#Elles (CIDFF NORD TERRITOIRES).**

La création de ces groupes de reconstruction a été effective grâce aux remontées des besoins des femmes victimes de violences. En effet, ces dernières ont été souvent isolées par l'auteur des violences, et cet espace permet d'échanger et de se sentir comprise par des pairs.

Ces groupes sont animés par la psychologue et/ou juriste du CIDFF en lien avec des intervenant.e.s extérieur.e.s. (réflexothérapie, aromathérapie, sonothérapie, sophrologie, musicothérapie.

Deux sessions ont été mises en place en 2021 : Lille et Valenciennes. Ce sont 43 personnes qui ont pu participer à ces groupes de reconstruction sur ces deux territoires.

Accompagnement insertion socioprofessionnelle

5 CIDFF de la région accompagnent les femmes notamment des femmes victimes de violences sur vers l'insertion socio-professionnelle afin de favoriser leur autonomie économique.

Les femmes se retrouvent souvent en situation de vulnérabilité :

- Près d'1/3 des femmes accompagnées au titre des violences au sein des CIDFF sont en situation de monoparentalité.
- 17% des femmes accueillies au sein des CIDFF sont hébergées, 75% des personnes accueillies le sont par un tiers, 12% au sein d'un CHRS ou un centre mère enfant.
- Une femme sur deux ayant subies des violences est sans emploi.
- Les ressources financières des femmes victimes de violences accueillies au sein des CIDFF :
39% ont comme ressources des salaires
18% avec les prestations de la CAF
9% sont au RSA

Sur 1595 personnes où l'on connaît leur niveau d'études ¼ des femmes ont un BAC +2, 22% sont sans qualification, 22% ont le bac, 6% ont un BAC +4/BAC+5 et 2% ont un bac supérieur à un bac +5.

Cela souligne la précarité des femmes accueillies au sein des centres et la nécessité de leur proposer un accompagnement global de la personne afin que la prise en charge soit complète.

Au sein de la région des Hauts-de-France, nous avons trois CIDFF qui dispose d'un label BAIE (CIDFF Nord Territoires - CIDFF Nord Flandres - CIDFF Somme), un CIDFF qui dispose d'un service emploi (CIDFF OISE) et le CIDFF PAS DE CALAIS va déployer son service emploi en 2022.

1063 femmes sont accompagnées au sein des CIDFF au niveau de l'insertion socioprofessionnelle.

Le public accueilli est le suivant pour l'ensemble des CIDFF disposant d'un service :

- ▶ Femmes / Femmes victimes de violences (Ensemble des CIDFF)
- ▶ Femmes bénéficiaires du RSA (CIDFF NORD FLANDRES - CIDFF NORD TERRITOIRES - CIDFF OISE - CIDFF SOMME)
- ▶ Femmes primo-arrivantes (accompagnement spécialisé au sein du CIDFF SOMME)
- ▶ Femmes vivant au sein des quartiers prioritaires de la ville (CIDFF OISE - CIDFF NORD TERRITOIRES - CIDFF NORD FLANDRES).

Les accompagnements proposent des entretiens individuels et des groupes d'échanges (atelier numérique - atelier budget - atelier articulation des temps de vie - atelier confiance en soi / estime de soi - etc.).

	Nord Territoires	Nord Flandres	Oise	Somme	Aisne
➤ Accompagnement emploi pers (entretiens)	683 (301)	175 (596)	119 (146)	86	Non communiqué
➤ Modules collectifs	50	19		20	

Ce qui représente

1063
personnes accompagnées

1548 entretiens menés
par les CIDFF dans les Hauts-de-France
pour 4 départements (NORD - OISE - SOMME).

Des accompagnements spécifiques ayant des données probantes ont fait leurs preuves :



➤ **Toute Sport :**

travailler la levée des freins à l'emploi à travers l'activité sportive (deux CIDFF proposent cette action : CIDFF de l' Oise et CIDFF de la Somme).



➤ **Le Marrainage :**

accompagnement de femmes accueillies au sein du CIDFF Nord Territoires par des marraines ayant une activité professionnelle afin de pouvoir échanger avec une autre femme. Les marraines proposent une aide, un accompagnement dans la recherche d'activité de la femme accompagnée (6 binômes ont été créés en 2021, année de mise en place de l'action).



➤ **Projet IFE :**

accompagnement insertion socio-professionnelle des femmes primo-arrivantes (CIDFF Somme).

➤ **Ateliers numériques :**

ont pour but de réduire la fracture numérique à destination d'un public féminin - **Label Maison Digital de la Fondation Orange** - CIDFF Nord Flandres

Le service emploi au sein des CIDFF permet d'accompagner dans sa globalité la femme victime de violences sur l'ensemble des champs de la vie et de l'autonomisation financière.

Les différents accompagnements

➤ **Intervenante Sociale en Gendarmerie / Commissariat**

Les missions des intervenantes sociales en gendarmerie et police sont définies par une circulaire du 21 décembre 2006 instaurant un "cadre de référence des intervenants sociaux dans les commissariats de police et unités de gendarmerie" et visant à fixer leur champ d'intervention.

“ **Les principales missions de l'intervenant social (...) sont les suivantes : évaluer la nature des besoins sociaux qui se révèlent à l'occasion de l'activité policière ; réaliser l'intervention de proximité, dans l'urgence si nécessaire : actes éducatifs ou de médiation sociale, assistance technique, action de soutien, d'information et d'orientation ; faciliter l'accès de la personne aux services sociaux et de droit commun concernés.** ”



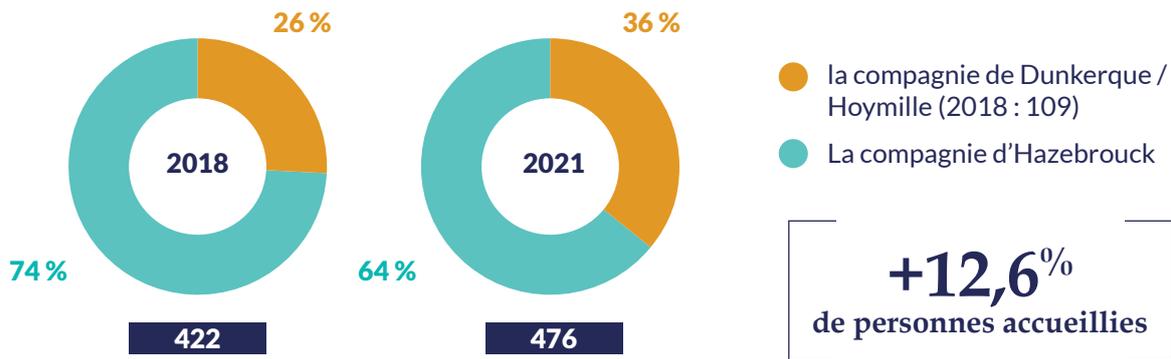
Cadre de référence de 2006

L'ISG / ISC traite des problématiques sociales en temps réel. Son intervention de premier niveau lui permet de répondre à des besoins qui peuvent échapper aux autres services (services sociaux de la commune ou du département par exemple).

Ses principales missions se résument ainsi :

- ▶ Accueil et écoute active en évaluant la nature des besoins sociaux révélée dans le cadre de l'activité des forces de l'ordre,
- ▶ Intervention sociale de proximité selon la situation de crise, voire d'urgence,
- ▶ Participation au repérage précoce des situations de détresse sociale afin de prévenir une éventuelle dégradation,
- ▶ Informations et orientations spécifiques vers les services sociaux de secteur, les associations locales, les services spécialisés.

Au sein des CIDFF de la région, nous retrouvons une intervenante sociale en gendarmerie au sein du CIDFF Nord Flandres, 476 personnes ont été accueillies pour l'année 2021.



On repère que l'accueil des personnes a augmenté de 12,6% en 5 ans, alors que les moyens humains n'ont pas évolué. En 2022, le CIDFF Nord Flandres accueille une nouvelle intervenante sociale en commissariat. Le CIDFF NORD TERRITOIRES accueille également une intervenante sociale en commissariat sur le territoire de Cambrai. Depuis, 2018, les ISG/ISC porté par un CIDFF ont triplé en l'espace de 5 ans.

📍 Dispositif itinérant "En voiture Nina et Simon.e.s" dans le département du Pas-de-Calais et de l'Aisne porté par la Fédération Régionale des CIDFF Hauts-de-France.



Depuis le 1er Juin 2021, grâce au soutien financier de la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité en 2021, un dispositif itinérant a été mis en place sur le département de l'Aisne : "En Voiture Nina et Simon.e.s" porté par la Fédération Régionale des CIDFF Hauts-de-France. Une première expérimentation était en place depuis le mois de février 2021 sur le département du Nord porté par l'association Solfa.

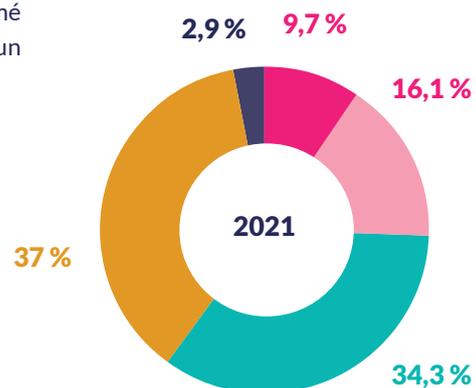
Il se poursuit en 2022 avec la mise en place du dispositif sur le département du Pas-de-Calais porté par la FRCIDFF HDF et sur le département de la Somme avec l'association AGENA.

Ce dispositif itinérant a pour objectif d'aller vers les publics afin de pouvoir accueillir, écouter, informer et orienter le public autour des thématiques de l'égalité, des violences, des relations entre les femmes et les hommes, de la vie affective, du genre et des droits et de l'insertion. Ce point d'écoute itinérant permet un accueil bienveillant, gratuit et anonyme et de toucher les publics qui fréquentent peu ou pas les associations locales, les structures d'accompagnement aussi bien en milieu rural qu'en villes.

En 2021, le van itinérant sur le département de l'Aisne a informé 541 personnes et mené 32 interventions en co-animation avec un acteur du territoire.

Les thématiques principales abordées dans le van sont :

- Vie de couple et familial
- Sexualités
- Violences
- Égalité F/H
- Droits et insertion



➤ Mise en place d'un protocole sur le CIDFF de l'Oise

Depuis 2006, le CIDFF de l'Oise a mis en place sur le Parquet de Compiègne, un protocole d'accompagnement des victimes de violences, projet à l'initiative de la DDDFE. Ce protocole fait l'objet d'un conventionnement avec les partenaires institutionnels et associatifs locaux. C'est un dispositif permettant aux victimes de pouvoir déposer en lieu sûr des preuves à leurs demandes des victimes (preuves d'agressions, certificats médicaux, etc.) jusqu'au dépôt de plainte. Ces preuves sont maintenues sous clés afin de garantir la sécurité de l'information.

➤ Gardiennage d'effet personnel et mise à disposition d'une boîte aux lettres - CIDFF de la Somme

Des casiers sécurisés ont été mis en place dans les accueils de jour afin de pouvoir sécuriser les effets personnels (vêtements, affaires pour les enfants, petits souvenirs, ...) d'une personne contrainte de devoir quitter son logement brusquement.

Une attestation et un inventaire sont réalisés au moment du dépôt et du retrait.

Une boîte aux lettres est également mise à disposition aux besoins des bénéficiaires.

➤ Accueil de jour CIDFF de la Somme

Le CIDFF de la Somme dispose de deux accueils de jour :

- ▶ **PÉRONNE** - 43 route de Paris, Péronne
- ▶ **ABBEVILLE** - 6 rue du Chevalier de la Barre

Ces accueils de jour sont des lieux ouverts à toutes les femmes victimes de violences conjugales où elles peuvent avoir un accueil, une écoute, un soutien et de l'information juridique.

➤ Dispositif EVVI - CIDFF de la Somme

Récemment, en 2022, le dispositif EVVI, permet la mise en place d'une évaluation personnalisée des victimes, à la demande du parquet. Celles-ci s'articule en deux temps :

- ▶ une évaluation générale pour détecter les risques encourus par la victime
- ▶ une évaluation approfondie, plus détaillée sur la situation de la victime (notamment pour les victimes les plus vulnérables) cela permet de déterminer s'il y a des besoins pour la mise en place de mesures spéciales.

Dans le cadre de l'évaluation personnalisée des victimes, l'EVVI favorise la prise en charge globale de la personne en proposant si nécessaire des mesures de protection aux victimes.

Cela se réalise de la manière suivante :

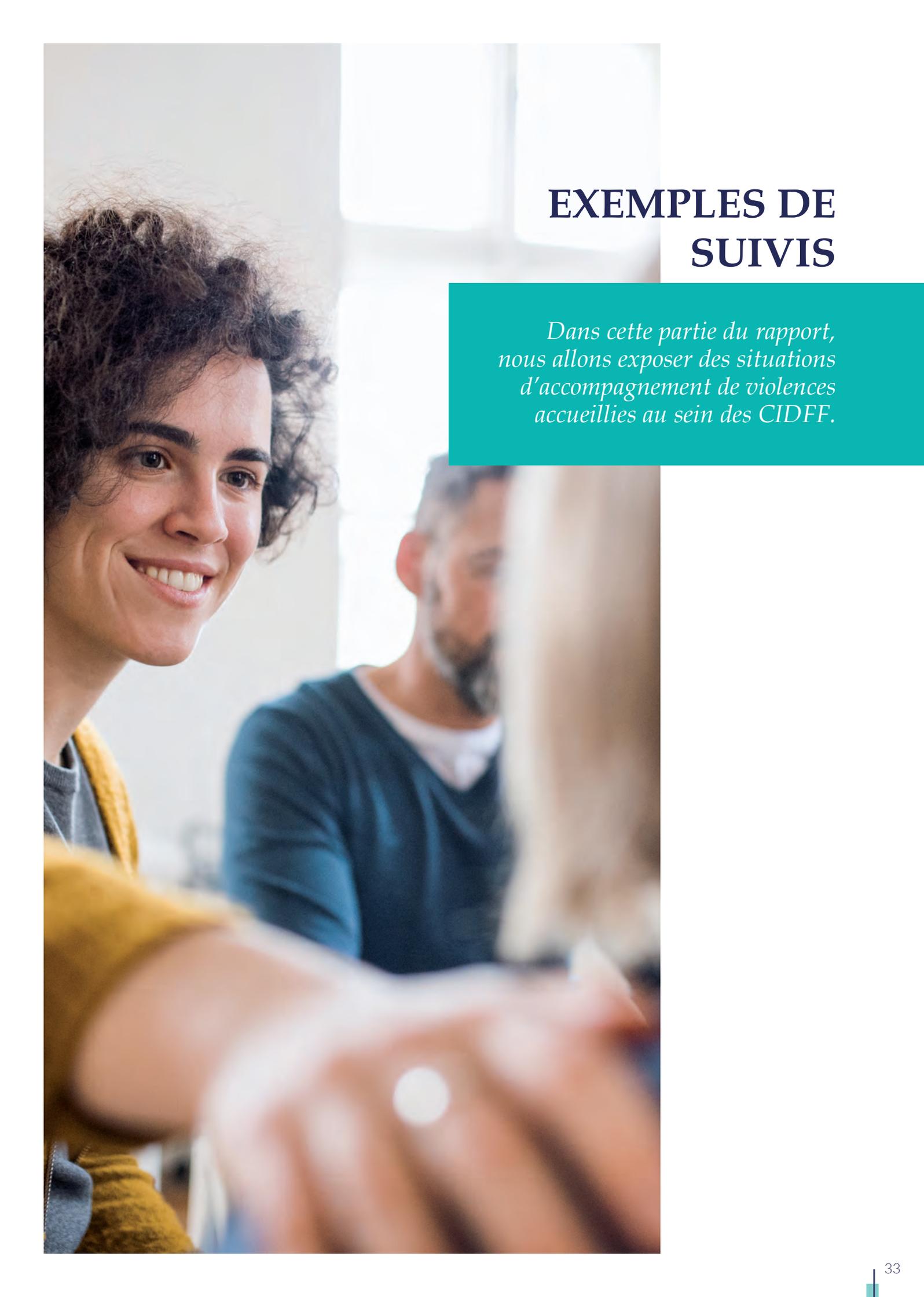
1. **Mener un entretien d'évaluation grâce à un questionnaire d'évaluation**
2. **Trouver, en lien avec l'évaluation des besoins de la victime, les mesures de protection adéquates et réalisables**
3. **Rédiger un rapport d'évaluation pour le procureur**

➤ Agrément aux associations spécialisées dans l'aide aux femmes victimes de violences

Durant l'année 2022, trois CIDFF ont obtenu l'agrément d'Aide aux Victimes (CIDFF SOMME - CIDFF NORD TERRITOIRES - CIDFF NORD FLANDRES).

L'agrément spécialisé permet aux victimes d'infraction liée aux violences au sein du couple et aux violences sexuelles et sexiste, lorsque la victime en fait la demande, de bénéficier d'une prise en charge globale, pluridisciplinaire, gratuite et individualisée, sans interférer, pour son propre compte ou pour celui de la victime dans le déroulement de la procédure judiciaire.

Conformément à l'article 9 du décret n° 2021-1516 du 23 novembre 2021, ces dispositions entrent en vigueur le 1^{er} février 2022.



EXEMPLES DE SUIVIS

Dans cette partie du rapport, nous allons exposer des situations d'accompagnement de violences accueillies au sein des CIDFF.

CIDFF PAS-DE-CALAIS

Madame H. s'est rendue dans un lieu de permanence juridique du CIDFF PAS-DE-CALAIS sur orientation d'une de ses amies proches, la juriste l'a donc reçue en entretien physique en lui rappelant bien avant et pendant cet entretien qu'il est confidentiel, anonyme et gratuit.

L'une des raisons de sa venue concernait des violences verbales et psychologiques proférées par son ex-partenaire. Pourtant, Madame H s'est empressée d'ajouter que malgré cette thématique de violences, ce n'était pas la principale raison de sa présence. Ayant fortement insisté sur le fait qu'elle était séparée de ce partenaire, Madame H a précisé qu'elle vivait encore avec celui-ci étant la co-partenaire d'un crédit à la consommation sous notaire au nom de Monsieur H. Elle souhaitait ainsi poser le contexte de son vécu avec cet ex-partenaire avant de connaître les démarches à entreprendre pour se retirer de ce crédit et pour être définitivement séparée de lui.

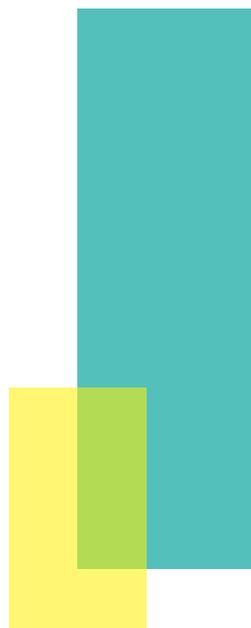
Devant la détresse émotionnelle de Madame H, la juriste, l'ayant attentivement écouté, tente de la rassurer du mieux possible en répondant d'une manière claire et concise à ces interrogations, tout en lui conseillant quelques démarches qu'elle pourrait mettre en œuvre selon sa problématique. En lui transmettant des indications sur une possible procédure à suivre dans son cas selon un modèle proposé par le gouvernement.

En ce qui concerne les violences subies par Madame H, la juriste demande des précisions sur les actions menées par cette dame après sa prise de conscience et sa volonté de sortir de cet environnement malsain.



Après lui avoir appris qu'il était possible de porter plainte jusqu'à 6 ans après le dernier fait, la juriste en charge de cet entretien propose à Madame H de consulter une psychologue pour y voir un peu plus clair sur la situation, se sentir plus forte, soulager le poids qu'elle porte sur ces épaules, trouver un certain soutien grâce à l'aide que pourrait lui apporter une professionnelle avec une position neutre. La juriste l'oriente notamment vers la psychologue du CIDFF du Pas-de-Calais, tout en prenant le temps de lui rappeler la mission première d'une psychologue : amener les personnes à répondre à leurs interrogations de la meilleure manière pour leur bien-être psychologique et mental.

Malgré cette proposition, Madame H ne souhaite pas prendre de rendez-vous. Mais elle garde tout de même dans un coin de sa tête qu'elle peut avoir la possibilité d'en prendre un lorsqu'elle s'en sentira prête, lorsqu'elle s'en sentira capable.



CIDFF PAS-DE-CALAIS

Madame a été orientée par le service social du CHA.

Elle est d'origine biélorusse, est arrivée il y a 4 ans et demi en France avec ses deux filles (qui ont aujourd'hui 19 et 14 ans) et s'est mariée (sous le régime de la séparation de biens) avec un français il y a 4 ans et demi.

Monsieur est propriétaire de plusieurs sociétés et de plusieurs biens immobiliers.

Madame est reçue une première fois en Septembre 2022 à l'UMJ d'Arras par la juriste du CIDFF du PAS DE CALAIS. Elle lui a expliqué que son mari n'était pas toujours «gentil» avec elle. Mais elle n'a jamais souhaité entrer dans le détail des violences. Elle avait l'air apeurée à chaque fois qu'une éventuelle situation de violences à la maison était évoquée.

Lors de notre premier entretien, Madame était venue pour obtenir des renseignements sur un éventuel divorce (car Monsieur l'avait informé qu'il souhaitait divorcer) et savoir comment se protéger (elle et ses filles) en termes de titre de séjour et financièrement. J'ai donc informé Madame à ce sujet et l'ai orienté vers quelques avocats sur Arras lorsqu'elle serait prête à divorcer. Nous avons également fait une simulation d'Aide Juridictionnelle.

Madame est revenue auprès de la juriste 3 semaines plus tard, fin Septembre 2022, avec une professionnelle de l'Accueil de Jour à Arras.

La situation avait changé du tout au tout : Monsieur était «gentil» à la maison, «il ne veut plus divorcer», «nous discutons beaucoup» a pu nous confier Madame. Alors que l'entretien aurait pu s'arrêter là car le contexte semblait sécurisant pour Madame, nous avons décidé de creuser avec la professionnelle. Le travail partenarial permet de pouvoir aussi repérer au mieux les violences.

C'est là que Madame B nous a expliqué que Monsieur voulait lui faire signer des documents comme quoi, si elle le quittait, elle renonçait à réclamer quelque chose ou elle partirait avec telle somme d'argent ; des documents bancaires qui l'engageraient dans un prêt avec Monsieur ;



C'est aussi Monsieur qui paye son avocat pour la procédure de naturalisation qu'elle souhaite lancer («si vous divorcez de Monsieur, il sera plus compliqué d'obtenir la naturalisation car on va vous demander plus de documents» à pu lui dire cet avocat). C'est là que nous avons posé les termes de «violences économiques, administratives et psychologiques» sur ce que vivait Madame.

La professionnelle a expliqué à Madame B ce qu'était le cycle des violences avec un powerpoint et nous avons, comme lors du premier entretien, abordé le divorce ainsi que les droits de Madame B dans cette procédure.

Lorsque j'ai demandé à Madame B ce qu'elle souhaitait aujourd'hui, de quoi avait-elle besoin et au contraire, ce qu'elle ne souhaitait plus, elle m'a répondu «être libre».

Madame B est informée sur ses droits et a pris conscience de ce qu'elle vivait à la maison, même si elle nous a verbalisé ne pas encore être prête pour entamer une procédure. Pour autant, Madame B a rendez-vous avec un chargé de formation du coin familial pour trouver une formation pro.

Madame B. a été orientée vers la psychologue le mois prochain, pour pouvoir débuter un accompagnement psychologique.

➤ SITUATION 1

Notre standard a été contacté, fin novembre par le fils de l'intéressée. Lors du premier rendez-vous, Madame était en souffrance psychologique. Elle a posé les violences verbales (insultes) et psychologiques dont elle était victime ainsi que les violences économiques (non accès aux documents indispensables à la vie quotidienne de la victime : moyens de paiement, protection hygiénique, lingerie, etc.). L'un des freins à la mise en sécurité de la victime résultait de son âge, 70 ans, et de son incapacité physique. Madame n'était pas en état d'entreprendre la procédure de divorce (malgré sa demande initiale), les mécanismes de protection, etc. Elle a donc été orientée vers un accompagnement psychologique pour lever certains freins; en parallèle le CLIC du Hainaut a été sollicité pour pallier la perte d'autonomie et les difficultés financières de Madame (plan APA, minimum vieillesse, etc.).

Dans les jours qui suivent, un contact téléphonique est pris avec le fils pour obtenir des informations sur le contexte familial. Monsieur nous indiquera qu'un dépôt de plainte a été effectué ainsi qu'une confrontation. De ce fait, le SAVU a été contacté afin d'obtenir les informations sur la procédure en cours ; il nous est indiqué que Madame a déjà référé victime au SAVU et que la plainte a été classée sans suite. Nous en informons le fils de Madame et lui expliquons la situation. A sa demande, les démarches à effectuer en vue d'une séparation (main courante, plainte, gestion du compte, bail, etc.).

Monsieur nous indique que sa mère va quitter le domicile mi-décembre et qu'il l'hébergera. Début décembre, nous sommes contactés par le fils de Madame ; cette dernière est désormais victime de violences physiques et le conjoint profère des menaces de mort.

De ce fait, nous contactons le 115 et le SAVU pour obtenir un hébergement d'urgence. Se pose la difficulté de l'accessibilité (logement avec escaliers) puis Madame décline la proposition de relogement du SAVU, car elle craint pour la vie de ses animaux de compagnie. Jusqu'à son départ des lieux, nous avons assuré une écoute à Madame et à son fils et organisé le départ de Madame. Fin décembre, Madame quitte le logement. Une orientation est faite vers le CIDFF implanté près du nouveau domicile.

➤ SITUATION 2

Madame Z. s'est mariée au Maroc et est arrivée en France en 2020. Dès son arrivée sur le territoire français, son mari a "changé de comportement", il est devenu verbalement très insultant et dénigrant, puis les violences physiques sont apparues. Madame est séquestrée, enfermée lorsque Monsieur est sorti du domicile. Des menaces de mort au couteau étaient également proférées et son titre de séjour ainsi que son téléphone sont confisqués par son mari.

Profitant de l'absence de son mari, qui avait oublié un jeu de clef au domicile, Madame a pu s'enfuir emportant très peu d'affaires avec elle dans la crainte du retour de son mari. Madame a été prise en charge par une maison de quartier pour une nuitée d'hôtel puis a pu être hébergée dans la famille qui l'accompagne lors des rendez-vous. Madame ne parle pas français.

Plusieurs problématiques ont été soulevées lors des divers entretiens. La juriste a expliqué les procédures de divorce et la procédure pénale et a aidé Madame Z. à monter un dossier d'aide juridictionnelle, mais surtout à réunir toutes les preuves des violences : la juriste a contacté la maison de quartier pour une attestation de prise en charge, Madame Z. a obtenu une facture de l'hôtel ; elle a déposé plainte pour les violences subies.

Une fois toutes les preuves réunies, la juriste a apporté son aide à Madame Z. pour le dépôt d'une demande de duplicata de son titre de séjour auprès de la préfecture. Madame a pu ouvrir un compte bancaire et faire une demande de RSA, avec l'appui de la référente RSA du CIDFF. La juriste doit revoir Madame Z. pour l'aider à déposer une demande de logement social et suit régulièrement son parcours (juridique, administratif et social).

➤ SITUATION 3

Madame V., de nationalité Française, a subi un viol par son ex-compagnon, en Suisse. Madame V. est orientée au CIDFF par le service social du Consulat de Genève afin qu'elle soit reçue par une juriste et une psychologue dès son retour en France.

En effet, étant victime d'infraction pénale dans un pays étranger et de nationalité française, elle s'est rapprochée de son consulat pour obtenir de l'aide.

Après plusieurs échanges, une date d'entretien est donc convenu via le consulat afin que Madame V. soit accompagnée par nos services très rapidement.

Madame V. est épuisée, en état de stress aiguë. Elle a subi de graves traumatismes, son récit est bouleversant...

Elle a besoin d'un soutien et d'un accompagnement dans ses démarches en France. Après plusieurs rencontres, nous réussissons à définir que sa priorité est d'être soignée psychologiquement avec une prise en charge par une équipe médicale spécialisée.

Ensuite, Madame V. qui est hébergée à titre gratuit par un ami et sans aucune ressource doit ouvrir tous ses droits existants afin qu'elle puisse bénéficier d'un revenu minimum et d'une couverture médicale universelle.

Elle est orientée vers la maison départementale de l'insertion et de l'emploi de Lille pour un accompagnement RSA, ainsi que l'UTPAS et le CCAS territorialement compétent pour un accompagnement social.

Une démarche est également réalisée afin que Madame V. puisse demander le téléphone grave danger auprès de l'association compétente, l'AIAVMS, à la suite des menaces exercées contre elle par l'auteur des faits, en parallèle d'une action pénale entamée en Suisse.

➤ SITUATION 4

Madame E. aujourd'hui âgée d'une quarantaine d'années a vécu presque vingt ans avec son ex-compagnon. Ils ont eu ensemble deux filles, A. et E. âgées de 15 et 11 ans.

Madame E. est cadre dans la formation, son ex-compagnon est cadre également. Ils appartiennent à un milieu socioculturel assez aisé.

En proie à de nombreuses violences psychologiques, elle a quitté le domicile en juillet 2019, Madame E. ne pouvant pas entrer chez elle, son compagnon ayant changé les serrures a dû quitter son foyer avec les affaires qu'il avait lui-même rassemblées. "Je suis partie avec deux sacs poubelles. Toute ma vie tenait là-dedans. J'ai dû abandonner tout le reste."

Madame E. a été domiciliée par l'association SOLFA, c'est à cette occasion qu'elle a été orientée au CIDFF

afin d'initier un suivi psychologique. Madame E. a également bénéficié des ateliers d'auto-défense proposés par l'Echappée.

Madame était alors particulièrement épuisée, culpabilisais "Je retire mes filles du foyer" "J'en pouvais plus, ça vient peut être de moi, il ne m'a jamais frappée, il est affable, je sais même pas si je peux venir ici, je suis pas vraiment...concernée". Au fil du temps, l'accompagnement avec la juriste et la psychologue a permis à Madame E. de prendre davantage acte des violences subies, de les reconnaître et de rendre la responsabilité de ses actes à l'agresseur, son ex-compagnon. "C'est lui qui a créé tout ça, mais depuis toujours en fait. Au début je trouvais ça bien, il gérait tout. Mais en fait après j'ai compris que je ne pouvais rien faire toute seule, j'avais peur de cuisiner, de m'habiller. C'était toujours qui choisissait et achetait mes vêtements ". Un véritable travail d'autonomisation a alors débuté pour Madame. "Aujourd'hui, c'est moi qui choisis tout. Je choisis ma vie."

Madame E. et ses filles ont dans un premier temps étaient hébergées dans un CHRS. "C'est petit, c'est dur pour les filles, elles sont là une semaine sur deux mais c'est chez moi.". Depuis janvier 2020, Madame E. vit dans un appartement acheté par sa sœur (en attendant que sa situation financière se débloque. "C'est un vrai renouveau et puis je vais pouvoir tout choisir, j'ai toujours rêvé d'une cuisine jaune, je vais enfin l'avoir, je veux de la gaieté."

Madame participe aux différents ateliers proposés par le CIDFF (sophrologie, socio-esthétique) «Aujourd'hui je fais tout, je fais tout ce qui peut me faire du bien. Vous avez-vu ? Regardez mes ongles, ils sont rouges. Je suis ravie, je m'amuse à regarder mes mains quand je conduis. Il ne voulait pas l'autre, il m'insultait quand je mettais du vernis.

Madame participe également aux groupes de paroles proposés par le CIDFF depuis un plus d'un an. "J'aime beaucoup ces réunions, c'est important d'avoir accès à ça, et ça me fait réfléchir surtout par rapport à ma position vis à vis de mes filles." Suite aux conseils d'une autre participante au groupe de parole, elle a pris contact avec l'ARPEJ afin de l'accompagner elle et ses filles.

Aujourd'hui une convention parentale est établie. Madame E. et son ex-compagnon communiquent uniquement par mail. Les filles du couple changent de résidence une semaine sur deux "Maintenant je réalise le courage qu'il a fallu pour partir et pour passer par tout ça, le CHRS, etc. ça y'est c'est derrière moi. C'est parfois encore compliqué, mais l'autre ne m'atteint plus, je lui parle uniquement pour les filles et ça va, je n'ai plus peur du téléphone. J'ai appris aussi à faire attention à moi."

La gendarmerie de Hoymille sollicite l'intervenante sociale en gendarmerie du CIDFF Nord/Flandres, au profit d'une femme, âgée de 45 ans, victime de violences conjugales.

Madame V. est mariée depuis 10 ans. Elle a un enfant majeur autonome, issu d'une première union. Le couple vit dans le Pas de Calais, dans un logement appartenant à Madame V. et sa mère.

Madame V. indique avoir subi des faits de violences conjugales pendant de nombreuses années. Quelques jours avant les derniers faits, Madame V. a pris la décision de quitter son domicile et s'est réfugiée chez un ami, vivant dans le Nord.

Au regard de l'attitude de son mari, Madame V. décide de porter plainte.

Son mari s'est vu notifier un contrôle judiciaire, avec interdiction de contact et interdiction de se rendre sur le lieu d'hébergement de son épouse.

Madame V. est sans ressource. Elle aimerait reprendre une activité professionnelle.

Au regard de son discours, l'ISG l'oriente **vers le secteur emploi du CIDFF** afin de la soutenir dans sa démarche de demande de RSA et de sa recherche d'emploi.

Madame V. aimerait divorcer et récupérer le logement qui lui appartient dans le Pas de Calais.

Avec son accord, l'ISG l'oriente également vers le **service juridique** afin qu'elle expose sa situation et obtienne des renseignements.

Madame V. a eu un premier rendez-vous au **BAIE (Bureau d'accompagnement individualisé vers l'emploi)** du Cidff Nord Flandres.

Après avoir fait le point sur la situation de Madame, avec son accord, nous avons fait une demande de RSA auprès de la CAF du Nord.

En parallèle, toujours avec son accord, nous avons contacté le Département du Nord afin que Madame V. puisse intégrer notre dispositif d'accompagnement social des allocataires du RSA, dans le cadre d'un Contrat d'Engagement Réciproque.

L'accompagnement individuel de Madame, suivi RSA/CER au CIDFF Nord Flandres a duré 3 ans ; il a été basé sur le lien social, la demande et le suivi logement par un partenaire (logement obtenu).

La juriste l'a reçue pour les problèmes rencontrés avec son ex-conjoint, un suivi santé régulier sur Lille a été mis en place suite aux séquelles des violences conjugales subies. Madame a été opérée à plusieurs reprises et a enduré un traitement de radiothérapie par la suite. Aujourd'hui, Madame continue d'être suivie pour sa santé, elle est en rémission.

Durant son parcours au CIDFF Nord Flandres Madame V. a obtenu un nouveau logement, nous l'avons aidé à compléter son dossier MDPH, nous l'avons soutenu moralement ; Madame a obtenu les réponses aux démarches juridiques qu'elle se posait, et se rétablit tout doucement.

L'ex-compagnon de madame est décédé en début d'année, Madame va de nouveau déménager et récupérer sa maison.

CIDFF OISE

Une femme mère de 3 enfants qui est agent immobilier. Du jour au lendemain son mari les met à la porte de nuit. Elle se retrouve à la rue avec les trois enfants. Elle va pour déposer plainte, on lui refuse et lui dit que c'est un problème de conflit conjugal. Elle va donc dormir chez ses parents.

A partir de là, c'est un parcours du combattant car ensuite lui va déposer plainte pour enlèvement d'enfant. Elle est donc mise en garde à vue. Elle saisi le JAF pour avoir la garde des enfants mais le JAF ordonne la garde alternée au grand désespoir de madame. Les enfants subissent des violences psychologiques et physique de la part de leur père.

C'est l'intervenante en gendarmerie qui la réoriente vers moi, juriste du CIDFF. Je l'accompagne sur le plan individuel et lui propose rapidement le groupe de parole. Elle a participé aux 10 séances. Elle est suivi ensuite sur le plan individuel avec notre psychologue. Elle a participé à toutes les activités que l'on a proposé au groupe de paroles (2 sorties culturelles à la Faïencerie, le spectacle d'humour à Chambly et l'atelier Zone Vive avec la Faïencerie et des circassiennes). Grâce à cet accompagnement pluridisciplinaire (juridique, psychologique, culturelle, sportifs), elle a pu prendre du recul sur sa situation, se sentir soutenue et aidée par des femmes qui vivaient la même chose qu'elle. Récemment, elle a appris une très bonne nouvelle, rare dans l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales, son ex-conjoint a été placé en garde à vue durant 48h et mis en examen pour des violences conjugales et violences à l'égard des enfants avec interdiction d'approcher ses enfants et son ex. C'est la fin de la garde alternée pour madame. Une victoire pour elle.

« J'ai l'impression que personne ne me croit jamais ».

« Ma parole est toujours remise en doute ».

« Pour mes enfants, je ne peux pas parler de violences conjugales car pour les juges, un mari violent n'est pas un père violent ».

« Plusieurs fois on m'a dit que si je restais c'est parce que j'aimais ça »

« Je n'oserai pas refuser quelque chose que mon copain me demande »

« Sur sn*p il peut voir où je suis en temps réel, je dois partager ma géolocalisation »

« Mes enfants sont impactés, je fais tout pour les protéger, ils n'ont pas subi de violences physiques donc ne sont pas prioritaires, et les délais d'attente pour aller vers un psychologue est de un an, je n'ai pas les moyens de payer une psychologue dans le privé pour mes deux enfants, j'ai dû tout racheter... »





LA PRÉVENTION AUTOUR DES VIOLENCES

L'ensemble des CIDFF de la région intervient en prévention dès l'école maternelle afin de pouvoir animer des sessions de sensibilisation autour de la lutte contre les violences. Cela va se traduire par l'animation de séances de sensibilisation, de sessions de formation à destination des professionnel.le.s, futur.e.s professionnel.le.s, services de gendarmerie et de police, des établissements scolaires (maternelle - primaire - collège - lycée), des universités, des entreprises, des bénéficiaires d'un service, du large public, etc.

Les thématiques abordées sont les suivantes :

- Lutte contre les violences (sexistes - sexuelles - au travail - économiques - administratives - psychologiques - physiques - cyberviolences, etc.),
- L'accès aux droits,
- La diversification des choix professionnels, la mixité dans les métiers,
- La parentalité, l'égalité dans les rôles parentaux,
- La vie affective et sexuelle : consentement, maternité précoce, etc.

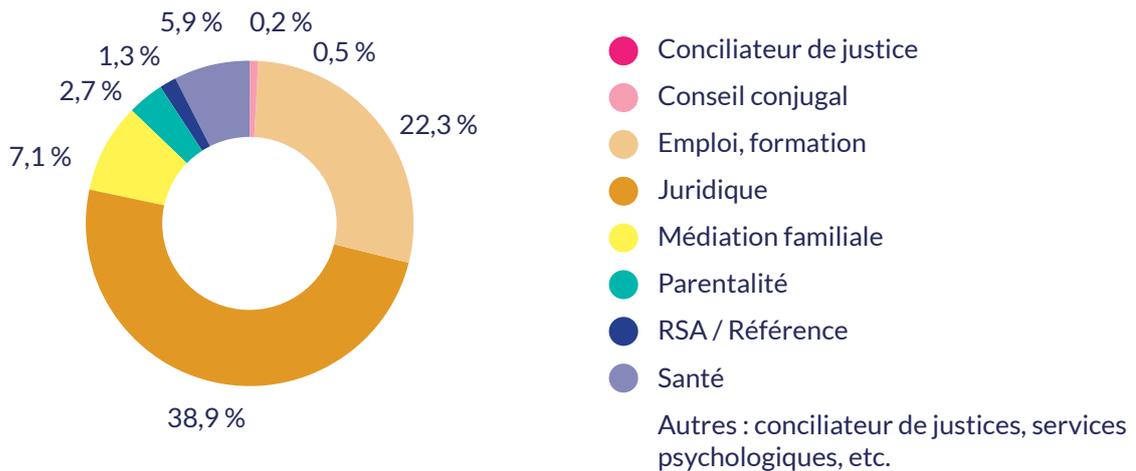
Ces actions sont animées par des professionnel.le.s diplômé.e.s et expérimenté.e.s travaillant au sein des CIDFF :

- Juristes,
- Psychologues,
- Chargé.e.s de formation / d'animation,
- Animatrices en vie affective et sexuelle.

En 2021, nous avons connu un accroissement des actions de prévention, sensibilisation et de formations. La thématique des violences est de plus en plus abordée lors des animations. Celles-ci ont pour objectif de pouvoir faire de la prévention au plus proche des acteurs agissant autour de ces thématiques, accompagnants du public, des témoins de violences dans la sphère professionnelle et privée, etc.

En 2021, les CIDFF ont mené 527 interventions collectives, réalisées 808 sessions de formation, près de 4 334 heures de mobilisation du temps de travail des salarié.e.s, 11 409 personnes informées femmes = 6852 et hommes = 4513 et neutre = 43

Les professionnel.le.s animant les actions collectives



Les informations collectives réalisées dans le cadre du juridique peuvent correspondre notamment à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles auprès de différents acteurs.

716
actions réalisées

VIOLENCES :

cyberviolences, harcèlement moral, harcèlement scolaire, harcèlement sexuelle, mariage forcé, mutilation sexuelle, violences au sein du couple, violences au travail, violences gynécologiques / obstétricales, violences intrafamiliales, violences LGBTphobie, violences sexuelles (hors couple), violences sexuelles

86
actions réalisées

ACCÈS AUX DROITS :

droit de la famille, séparation et divorce

177
actions réalisées

EGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES :

lutte contre les stéréotypes, mixité des métiers

Une action collective selon sa durée et le public peut évoquer plusieurs thématiques. La thématique de lutte contre les violences est la thématique la plus abordée au sein de ses interventions. On aborde différentes notions (l'égalité dans les relations, la vie affective à travers le consentement, etc.).

Les CIDFF s'adaptent aux territoires, aux besoins, aux publics à travers les différentes animations : sensibilisation, formations, etc.

Les modalités d'animation et pédagogiques sont adaptées (mises en situations, animation de débat, escape game, etc.). Depuis Octobre 2022, la Fédération Régionale a été certifiée QUALIOPI. Mais les CIDFF organisent des formations depuis plusieurs années sur l'ensemble de la région Hauts-de-France. Cette certification permet de mettre en avant la qualité des formations proposées par les CIDFF.



PERSPECTIVES

Les demandes pour les faits de violences ne cessent de croître ces dernières années. Les CIDFF souhaitent poursuivre leur engagement auprès des femmes victimes de violences et toujours améliorer la prise en charge de victimes.

Dans cette optique, les CIDFF de la région des Hauts de France et la Fédération Régionale des CIDFF Hauts de France souhaitent pérenniser et développer leurs actions en lien avec les besoins évoqués et les évolutions sociétales sur le territoire.

Participer à l'amélioration du repérage des violences des habitantes dans les Hauts-de-France. Cela va se traduire notamment à travers la poursuite des actions de sensibilisation et de formations professionnelles auprès du large public, des professionnel.le.s, futur.e.s professionnel.le.s, des entreprises, des forces de l'ordre, des partenaires. Du déploiement de l'action En voiture Nina et Simon.e.s dans le département de l'Aisne et du Pas-de-Calais afin de développer l'aller vers.

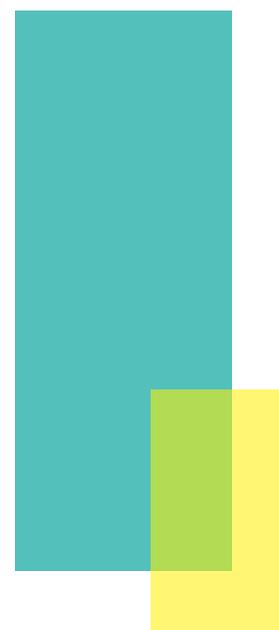
En informant les habitants sur les violences à travers des actions collectives de sensibilisation, l'animation de temps forts avec des partenaires de leurs territoires, proposer des permanences au sein des CIDFF mais également lors des permanences décentralisées sur l'ensemble de la région, en mobilisant "l'aller vers" le public.

En poursuivant la prise en charge globale de la personne à travers l'accompagnement juridique, psychologique, insertion socio-professionnelle et la santé des femmes.

- **Maintien et développement des permanences juridiques** sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-France afin de poursuivre et amplifier les informations juridiques auprès des habitant.e.s des Hauts-de-France.
- **Poursuite et amplification des accompagnements psychologiques** des femmes et de leurs enfants victimes de violences à travers les entretiens individuels pour les mères mais aussi pour les enfants. La poursuite et le renfort des groupes de paroles et de groupes de reconstruction favorisant les échanges entre pairs et les partages d'expériences. Mais également en permettant à la femme de prendre en compte les différents champs possibles pour se reconstruire à travers les ateliers de reconstruction.
- **Renforcer l'accompagnement concernant l'insertion socio-professionnelle des femmes afin de favoriser l'autonomie économique des femmes** souvent mise à mal (près de la moitié des femmes accompagnées ayant subi des violences sont des femmes sans emploi).

- **Déployer l'accompagnement autour de la santé des femmes.** Les violences ont en effet des impacts forts sur la santé, qui devient une thématique non prioritaire au vu des situations d'urgence à traiter (trouver un logement, favoriser son autonomie économique, etc.). Cependant, la santé est un frein important dans la reprise d'activité pour les femmes, pour la reconstruction des femmes et le bien-être de celles-ci.

A travers ces axes, les CIDFF travaillent en étroite collaboration avec les partenaires de leurs territoires. Il est essentiel d'avoir en considération que les femmes ayant subi des violences subissent des conséquences importantes sur les actions à mettre en œuvre (retour à l'activité professionnelle, prise en compte de sa santé, la question de la parentalité, etc.). Les partenaires accompagnant ces femmes n'ont pas toujours conscience des mécanismes des violences. Il est essentiel que les CIDFF puissent poursuivre les actions de sensibilisation et de formation à destination de ces partenaires pour améliorer le repérage des violences, les mécanismes de violences et l'orientation du public vers les structures du territoire traitant la question des violences.



En 2022, les CIDFF poursuivent leur engagement auprès des femmes victimes de violences notamment à travers le maintien des actions et le développement de nouvelles actions :

- **Développer la prise en charge psychologique des femmes victimes de violences et de leurs enfants.** En effet, les CIDFF ont repéré que la prise en charge des femmes, mères au sein du CIDFF est un atout majeur. Cependant, les enfants victimes de ces violences intrafamiliales n'ont pas ou rarement de prise en charge psychologique rapide (délai pour un rendez-vous avec un.e psychologue au CMPP pouvant aller de 12 à 18 mois).

Dans ce sens, le CIDFF PAS-DE-CALAIS, depuis septembre 2022, développe l'accompagnement psychologiques des enfants victimes de violences.

- **Compléter l'accompagnement global des femmes victimes de violences sur les questions de santé :** accès aux droits à la santé, la connaissance de leur vie affective et sexuelle à travers le droit à la contraception, le droit à l'avortement, la notion du consentement, les risques prostitutionnels, les violences sexistes et sexuelles, etc.

Dans ce sens, le CIDFF NORD TERRITOIRES mènent des permanences santé animées par une infirmière une fois par mois à destination des femmes qui sont accompagnées au sein de son centre. La création d'un EVARS (Espace de Vie Affective Relationnelle et Sexuelle) sur Cambrai a pu voir le jour en 2022.

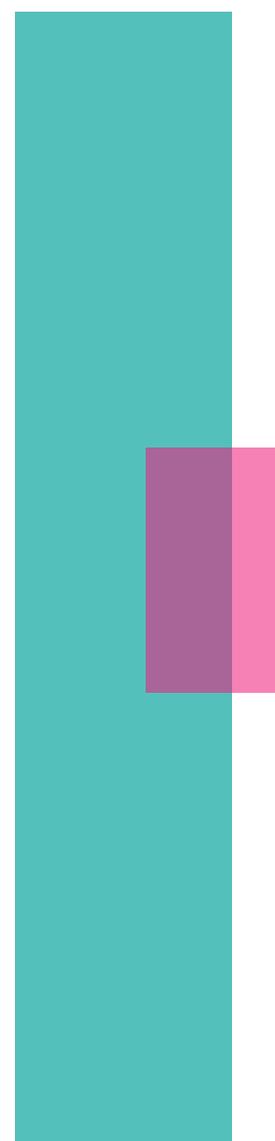
Le CIDFF de la Somme détient la plateforme téléphonique régionale sexualités, IVG, contraception. Des écoutantes téléphoniques formées écoutent, informent et orientent le public autour des questions de la vie affective et sexuelle. Cette plateforme est soutenue par l'Agence Régionale de Santé.

Le CIDFF de l'Oise propose des rallyes santé afin de pouvoir proposer aux publics de connaître les structures intervenant sur le champ de la santé autour de leur lieu de vie.

- **S'adapter aux évolutions sociétales** à travers le développement de compétences des professionnel.le.s des CIDFF grâce à la formation professionnelle, aux échanges de bonnes pratiques au sein des CIDFF de la région.

La Fédération Régionale des CIDFF Hauts-de-France soutient les CIDFF dans le déploiement des actions. En 2022, la FRCIDFF HDF est lauréate de l'appel à projet AGRASC afin de mener des parcours d'intervention autour de la prévention des risques prostitutionnels auprès des mineur.e.s et des parents (prostitution en ligne et dit de cité). Mais également par la spécialisation des CIDFF autour de l'hypersexualisation et de la cybersexualité.

La Fédération Régionale des CIDFF est certifiée QUALIOPi depuis octobre 2022 afin de pouvoir mettre en place des formations professionnelles certifiantes aux professionnel.le.s de la région autour des thématiques abordées par les CIDFF.





ANNEXE 1 : LES NOTIONS JURIDIQUES

🕒 Violence psychologique

La violence psychologique est réprimée par le Code pénal.

Article 222-14-3 du Code pénal

Le fait que les violences soient exercées au sein du couple ou par l'ex-conjoint ou par l'ex-conjointe, l'ex-concubin.e ou l'ex-partenaire de PACS constitue une circonstance aggravante.

Peine : jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75 000€ d'amende.

🕒 Agression sexuelle

"Constitue une agression sexuelle toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise"

Article 222-22 du Code pénal

Peine : jusqu'à 20 ans d'emprisonnement.

🕒 Harcèlement moral

"Le fait de harceler son conjoint, son partenaire lié à un pacte civil de solidarité ou son concubin par des propos ou comportements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de vie se traduisant par une altération de sa santé physique ou mentale"

Article 222-33-2-1 du Code pénal

Peine : jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75 000€ d'amende.

Les peines sont portées à 10 ans d'emprisonnement et 150 000€ d'amende lorsque le harcèlement a conduit la victime à se suicider ou à tenter de se suicider.

🕒 Viol

"Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise est un viol"

Article 222-23 du Code pénal

Le fait que les violences soient exercées au sein du couple ou par l'ex-conjoint ou par l'ex-conjointe, l'ex-concubin.e ou l'ex-partenaire de PACS constitue une circonstance aggravante.

Peine : jusqu'à 20 ans d'emprisonnement.

🕒 Violence physique

"Les violences ayant entraîné une incapacité totale de travail pendant plus de huit jours sont punies de trois ans d'emprisonnement et de 45 000€ d'amende"

Article 222-11 du Code pénal

Le fait que les violences soient exercées au sein du couple ou par l'ex-conjoint ou par l'ex-conjointe, l'ex-concubin.e ou l'ex-partenaire de PACS constitue une circonstance aggravante.

Peine : jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75 000€ d'amende.

🕒 Violence matérielle

"La destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à autrui... sauf s'il n'en est résulté qu'un dommage léger."

Article 322-1 du Code pénal

Peine : jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et de 30 000€ d'amende.

ANNEXE 2 : COMMUNICATION DES CIDFF

② EVARS

ESPACE VIE AFFECTIVE, RELATIONNELLE ET SEXUELLE
EVARS
NOS MISSIONS

INFORMATION ORIENTATION CONSEIL

ÉCOUTE

ATELIERS, FORMATION, SENSIBILISATION, ENTRETIENS INDIVIDUELS
GRATUITÉ CONFIDENTIALITÉ

Promotion de l'égalité filles - garçons, femmes - hommes
Lutte contre les discriminations de genre

Accompagnement des situations fragilisantes pour la famille (chômage, emprise mentale...)

Prévention des violences conjugales, des situations de maltraitance intrafamiliales, des violences sexuelles.

Accompagnement de femmes, d'hommes et de couples envisageant de recourir ou ayant recouru à une interruption volontaire de grossesse.

La promotion du respect de l'intimité des personnes vulnérables (des personnes âgées, des personnes en situation de handicap).

Délivrance d'informations sur les droits liés à la personne en matière de santé sexuelle et de sexualité, notamment la contraception, l'IVG et la prévention des IST, prévention des risques sexuels.

EVARS du CIDFF CAMBRAI
Sylviane Daudon, animatrice
16 Rue du 9 Mai, 59400 Cambrai
06 62 3 18 088
adevars.cidiff@gmail.com

CIDFF **PRÉFET DU NORD** **Hauts-de-France** **PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE**

② Plateforme téléphonique sexualités, IVG, contraceptions (CIDFF 80)

ars
Agence Régionale de Santé
Hauts-de-France

Sexualité, IVG, contraception
Au téléphone, c'est parfois plus facile d'en parler.

Zéro tabou. Zéro jugement. 100% confidentiel.

ivg.gouv.fr
0 800 08 11 11
(Numéro anonyme et gratuit)

Numéro vert subventionné par l'État et financé par le département des Hauts-de-France et la Région Hauts-de-France. Le service est ouvert de 9h à 18h du lundi au vendredi, de 9h à 12h le samedi et de 14h à 18h le dimanche.

② Plateforme téléphonique département de l'Oise

CIDFF
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles
Oise

LES SERVICES D'INFORMATIONS JURIDIQUES
GRATUITS ET CONFIDENTIELS

07 68 31 16 26
contact@cidff60.com

Icons for phone, computer, and social media.

② Accompagnement psychologique des enfants victimes de violences (CIDFF 62)

Ecouter, protéger, libérer
Entretiens psychologiques pour enfants
Prise en charge gratuite, anonyme et confidentielle

De 6 à 16 ans

Prise de rendez-vous auprès du CIDFF62 Arras :
03 21 23 27 53

Une initiative du **CIDFF** avec le soutien de **MSA** et **DEPARTEMENT DE L'OISE**

👉 Flyers Emploi - FNCIDFF



L'action des CIDFF en matière D'ACCÈS À L'EMPLOI ET D'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE



Le réflexe égalité
www.infofemmes.com

30 ans d'action

Sous l'impulsion de la Fédération nationale, le réseau des CIDFF a commencé à développer au début des années quatre-vingt des actions dans le domaine de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

Les services emploi se sont déployés au fil du temps sur l'ensemble du territoire afin de répondre aux besoins du public, en particulier des femmes.

Un service emploi (ou BAIE*) constitue un service spécifique du CIDFF. Il travaille en complémentarité avec les autres services (secteur juridique, secteur parentalité, aide aux femmes victimes de violences, etc.).

Son objectif est d'accompagner les bénéficiaires vers l'accès à l'emploi et de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans le domaine de l'emploi, de la formation, de la création d'entreprise.

* Bureau d'Accompagnement Individualisé vers l'Emploi

Les chiffres 2018

76 CIDFF proposent des accompagnements pour l'insertion professionnelle et la recherche d'emploi. Parmi eux, 69 CIDFF disposent d'un « Service emploi » (dont certains portent un label « BAIE ») qui sont des services spécifiques pour accompagner les personnes vers l'emploi.

Demandes les plus formulées par les femmes



Service	Nombre de demandes
Elaboration de projet professionnel / orientation	13 828
Recherche d'emploi et d'informations générales sur l'emploi	9 924
Mesures d'aides à l'embauche / IRE	6 189
Informations générales sur les formations	3 653
Ouvrir de la formation	2 064

👉 Toutes les femmes ont des droits - FNCIDFF



VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE

Toutes les femmes ont des droits

La loi française **interdit et condamne les violences au sein du couple**, même après séparation, et protège toute personne vivant en France, **quelle que soit sa nationalité, qu'elle soit en situation régulière ou non.**



Le réflexe égalité
fncidff.info

👉 Lutte contres les VSS - FNCIDFF

ANNEXE 3 : OUTILS DES CIDFF

Liste non exhaustive

- ③ CIDFF NORD TERRITOIRES :
Visuel FALC - Violences sexistes et sexuelles



📌 CIDFF 80
Vidéos sur les violences
BD de prévention

CiDFF **VIOLENCES VERBALES**
au sein du couple

ESPÈCE DE p***

Je suis désolée

Tu devrais en parler, je connais une dame qui pourrait t'aider : CIDFF80

Même si ça ne change rien, ça te fera plaisir de parler à quelqu'un qui t'écoute

Victime ou témoin de violences psychologiques ou verbales : dites stop ! Pour connaître vos droits et trouver du soutien, contactez le CIDFF de votre région ou appelez le numéro d'urgence 3118.

Besoin d'informations ?
Vous pouvez nous appeler !

CiDFF-SOMME.FR
contact@cidff-somme.fr

CiDFF_80

CiDFF **VIOLENCES SEXISTES**
en ligne

C'est inacceptable ! Nous devons aller porter plainte !

C'est inacceptable ! Comment à 19 ans ?

Vous n'avez pas cru...

Plus tard...

Même si ça ne change rien, ça te fera plaisir de parler à quelqu'un qui t'écoute

Victime ou témoin de cyberviolence et/ou revenge porn : dites stop ! Pour connaître vos droits et trouver du soutien, contactez le CIDFF de votre région ou appelez le numéro d'urgence 3118.

Besoin d'informations ?
Vous pouvez nous appeler !

CiDFF-SOMME.FR
contact@cidff-somme.fr

CiDFF_80

CiDFF **VIOLENCES SEXISTES**
en ligne

C'est inacceptable ! Nous devons aller porter plainte !

C'est inacceptable ! Comment à 19 ans ?

Vous n'avez pas cru...

Plus tard...

Même si ça ne change rien, ça te fera plaisir de parler à quelqu'un qui t'écoute

Victime ou témoin de cyberviolence et/ou revenge porn : dites stop ! Pour connaître vos droits et trouver du soutien, contactez le CIDFF de votre région ou appelez le numéro d'urgence 3118.

Besoin d'informations ?
Vous pouvez nous appeler !

CiDFF-SOMME.FR
contact@cidff-somme.fr

CiDFF_80

CiDFF **HARCÈLEMENT**
au travail

Je vais appeler CIDFF80 !

Mais attention ! Qu'est-ce que vous êtes nulle ! Vous allez faire rire à Mortroue ! Roulez à l'hôpital !

C'est difficile ça tous les jours ? Il n'y a pas le café de vous harasser ?

Les violences au travail existent et sont réglementées... c'est une association qui peut vous aider

Victime ou témoin de harcèlement au travail : dites stop ! Pour connaître les droits et trouver du soutien, contactez le CIDFF de votre région ou appelez le numéro d'urgence 3118.

Besoin d'informations ?
Vous pouvez nous appeler !

CiDFF-SOMME.FR
contact@cidff-somme.fr

CiDFF_80

ANNEXE 4 : PRÉSENTATION DES CIDFF

📍 Triptyque de communication FRCIDFF HDF

FR-CIDFF

Fédération régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles
Hauts-de-France

DÉPARTEMENT DU NORD

CIDFF Nord Territoires / Lille Métropole - Hainaut - Sambre Avesnois - Cambrésis
Siège social : Roubaix
5 antennes : Roubaix, Tourcoing, Lille, Valenciennes, Cambrai
26 permanences
Contact : 03 20 70 22 18
cidfillemetropole@gmail.com

CIDFF Nord Flandres
Siège social : 50 rue du Jeu de Mail, Dunkerque
8 permanences
Contact : 03 28 59 29 30 / cidff.dunkerque@wanadoo.fr

Nos Missions

- Accès aux Droits
- Lutte contre les violences
spécialité SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES
- Emploi et création d'activité
BAIE : BUREAU ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL À L'EMPLOI
- Vie familiale et soutien à la parentalité
- Éducation et citoyenneté
- Santé et Sexualité

Retrouvez toutes les informations en ligne sur le site internet de la Fédération Régionale des CIDFF Hauts-de-France et sur les réseaux sociaux.

<https://hautsdefrance-fr.cidff.info/>
 @FRCIDFFHautsdeFrance
 Fédération Régionale des CIDFF Hauts-de-France

Contact FRCIDFF HDF :
coordination.fr.cidff.hdf@gmail.com
fr.cidff.hautsdefrance@gmail.com

DÉPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

CIDFF PAS DE CALAIS
3 pôles départementaux - 50 permanences

CIDFF PAS DE CALAIS / ARRAS
Siège social : 1 rue Charles Peguy, Arras
Contact : 03 21 23 27 53 / cidffarras@orange.fr

CIDFF PAS DE CALAIS / BETHUNE
Pôle départemental : 335 rue Fernand Bar, Béthune
Contact : 03 21 57 98 57 / cidf.assos@wanadoo.fr

CIDFF PAS DE CALAIS / BOULOGNE SUR MER
Pôle départemental : 36 rue grande rue, Boulogne/Mer
Contact : 03 21 30 45 41 / cidf.b2200@wanadoo.fr

DÉPARTEMENT DE LA SOMME

CIDFF SOMME
Siège social : 50 rue Riolan, Amiens
2 antennes : Abbeville (accueil de jour) , Péron
Accueil de jour victimes de violences : Abbeville,
Péronne
26 permanences
Téléphone : 03 22 22 01 94 / cidf80@wanadoo.fr

DÉPARTEMENT DE L'OISE

CIDFF OISE
Siège social : 35 rue du Maréchal Leclerc, Beauvais
3 antennes : Margny-les-Compiègne / Beauvais / Creil
20 permanences
Téléphone : 03 44 15 74 12 / : contact@cidff60.com
Plateforme départementale juridique : 07.68.31.16.26

DÉPARTEMENT DE L'AISNE

Activités dans le département de l'Aisne
Contactez la Fédération Régionale des CIDFF Hauts-de-France : coordination.fr.cidff.hdf@gmail.com
06.15.08.52.03 (professionnel.le.s).

Fédération Régionale des CENTRES D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES

Les CIDFF n'ont ouvert plus de 150 permanences aux femmes de la région des Hauts-de-France.

17 430 personnes accueillies dans les Hauts-de-France en 2021



BIBLIOGRAPHIE

📖 Ouvrages

Karen SADLIER et Edouard DURAND, *Violences conjugales : un défi pour la parentalité*, 2015, Edition DUNOD

📖 Etudes, Rapports

Etudes sur les morts violentes au sein du couple, 2021

Rapport 2022 sur l'état du sexisme en France. HCE, 7 mars 2022

Enquête « VIRAGE », INED, 2016.

Cyberviolences conjugales. Recherche-action menée auprès de femmes victimes de violences conjugales et de professionnel-le-s les accompagnant / Centre Hubertine Auclert, novembre 2018, 144 p.

<https://www.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/fichiers/rapport-cyberviolencesconjugales-web.pdf>

Enquête Consentement dans les rapports sexuels #JaiPasDitOui , Nous toutes, 2021

Une fiche juridique qui rassemble les textes applicables concernant les différentes formes de cyberviolences conjugales - Centre Hubertine Auclert.

Rapport : *Quel genre de vie ? Filles et garçons : inégalités, harcèlements, relations* - UNICEF - 2018

📖 Rapports d'activités des CIDFF

Rapport d'activité 2021 - CIDFF NORD TERRITOIRES :

<https://fr.calameo.com/books/004861264a862da39ed1c>

Rapport d'activité 2021 - CIDFF NORD FLANDRES

Rapport d'activité 2021 - CIDFF PAS DE CALAIS

Rapport d'activité 2021 - CIDFF OISE : <https://oise.cidff.info/informations/documentation/p-53>

Rapport d'activité 2021 - CIDFF SOMME

📖 Sites Internet

<https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

<https://www.violencesconjugales-enfants.fr/>

<https://www.stop-cybersexisme.com/>

<https://www.amoursansviolence.fr/>

<https://www.violencejetequitte.fr/>

<https://www.womenforwomenfrance.org/fr/>

<https://www.antidiscriminations.fr/>

📖 QUI CONTACTER ?

Les CIDFF de la Région :

• CIDFF NORD TERRITOIRES

• CIDFF SOMME

• CIDFF PAS DE CALAIS

• CIDFF NORD FLANDRES

• CIDFF OISE

• Activités du CIDFF de l'AINSE

Le 3919 : Violence Femmes Info constitue le numéro national de référence pour les femmes victimes de violences (conjugales, sexuelles, psychologiques, mariages forcés, mutilations sexuelles, harcèlement...).

En cas d'urgence appelez le **17** ou le **112** ou par **SMS** au **114**

119 : Numéro d'appel gratuit pour l'enfance en danger
(24 heures sur 24 / 7 jours sur 7)

3928 : Numéro unique de signalement des discriminations

📖 Le Portail de signalement des violences sexuelles et sexistes

Un portail de signalement gratuit, anonyme et disponible 24/24 qui assure un accueil personnalisé et adapté par un policier ou une policière, un ou une gendarme spécifiquement formé.e à la prise en charge des victimes de violences sexuelles et sexistes.

www.service-public.fr/cmi

MOT DE LA FIN

Ce rapport a été rédigé par la Fédération Régionale des CIDFF Hauts-de-France en lien avec les CIDFF de la région.

Afin de mener l'écriture de ce rapport, nous avons pu utiliser notre application statistique proposée par la Fédération Nationale des CIDFF qui reprend l'ensemble des accompagnements proposés par les CIDFF. De mettre en avant les retours et témoignages de professionnel.le.s et de femmes victimes de violences. Ainsi que des études récentes menées autour des violences subies dans le couple mais également l'impact sur les jeunes et les enfants.

Les CIDFF souhaitent poursuivre leur engagement auprès des femmes victimes de violences dans les Hauts-de-France et pouvoir toujours améliorer la prise en charge des femmes victimes de violences. Les données révèlent la nécessité des actions mises en œuvre au sein des CIDFF sur la région Hauts-de-France.

Nous remercions l'ensemble des professionnel.le.s ayant participé à la rédaction de ce rapport qui nous offre un panorama des violences subies par les femmes durant l'année 2021 et les moyens d'accompagnement disponibles pour les femmes victimes de violences.



VIOLENCES

SEXISTES

SEXUELLES

PHYSIQUES

PSYCHOLOGIQUES

VERBALES

ADMINISTRATIVES

ECONOMIQUES

CYBERVIOLENCES